Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b30524581

DE L'ÉTAT
DE L'AGRICULTURE
CHEZ LES ROMAINS.

DE L'ÉTAT DE L'AGRICULTURE

CHEZ LES ROMAINS,

Depuis le commencement de la République jusqu'au siécle de Jules-César, relativement au Gouvernement, aux Mœurs & au Commerce.

DISSERTATION

Qui a obtenu l'*Accessit* du Prix de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, en 1776.

Par M. ARCERE,
Prêtre de l'Oratoire, Correspondant de l'Académie.

A PARIS,
Chez AUGUSTIN-MARTIN LOTTIN l'aîné,
Imprimeur-Libraire du Roi & de la Ville,
rue Saint-Jacques, au Coq & au Livre d'or.

M. DCC. LXXVII.
Avec Approbation, & Permission du Sceau.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

PLAN DE LA DISSERTATION.

PREMIERE PARTIE.

État de l'Agriculture, relativement au Gouvernement.

1° Influence du Gouvernement ſur l'Agriculture. *p.* 5
2° Influence de l'Agriculture ſur le Gouvernement. 36

SECONDE PARTIE.

État de l'Agriculture, relativement aux Mœurs.

1° Influence de l'Agriculture ſur les Mœurs. . 41
2° Influence des Mœurs ſur l'Agriculture. . . 47
1° Eſprit de Domination. 49
2° Luxe. 51
3° Amour & avidité des Richeſſes. 60

TROISIEME PARTIE.

État de l'Agliculture, relativement au Commerce.

1° Nature du Commerce des Romains. . . . 73
1° Echange. 74
2° Négoce. 82
2° Circulation intérieure. 83
1° Influence de ce Commerce ſur l'Agriculture. . . 90
2° Influence de l'Agriculture ſur ce Commerce. . . 91
3° Exportation. 91
1° Influence de ce Commerce ſur l'Agriculture. . . 97
2° Influence de l'Agriculture ſur ce Commerce. . . 98
4° Importation. 98
1° Influence de ce Commerce ſur l'Agriculture. . . 106
2° Influence de l'Agriculture ſur ce Commerce. . . 107

NOTES.

1° Sur le Lac Albain. 109
2° Sur les Jardins d'Ornement. 110
3° Sur les Vaiſſeaux à conſerver le vin. . . . 114
4° Sur l'Exportation de grains. 115

TABLE ALPHABÉTIQUE

des Auteurs cités dans cette Dissertation.

Alexander ab Alexandro. Genialium Dier. Libr. 6.

Amyot. (Jacques) Trad. Fr. de Plutarque.

Balduinus. De Constantini Legibus.

Bletterie. (Jean Philippe René de la) Trad. Fr. de Tacite.

Bondaroi. (M. de) Ruines d'Herculanum.

Bouchaud. (M. Matthieu Antoine) Traité concernant les Marchandises chez les Romains.

Brissonius. De ritu Nuptiarum.

Callymachus. Hymni græcè.

Capmartin. (M.) Maison de Campagne d'Horace.

Cato. (Marcus - Porcius) De Re Rusticâ. ——

Catrou. (François) Trad. Fr. de Virgile.

Caylus. (Philippe-Claude Anne, Comte de) Antiquités Egyptiennes.

Cicero. (M. Tullius) De Legibus. —Officiis. —Republicâ. —Senectute. —Epistolæ ad Atticum. —Ad Familiares. —Ad Quintum Fratrem. —In Verrem. —Pro Roscio. —Pro Sexto.

Columella. (Junius-Moderatus) De Re Rusticâ. ——

Dacier. (André) Trad. Franç. d'Horace.

Dalecampius ou *Dalechamps.* (Jacobus) Versio latina Athenæi.

Diodorus Siculus. Bibliotheca Historica.

Dionysius Halicarnass. Antiquitates Romanæ.

Dupinet. (Antoine) Traduction Françoise de Pline.

Dupuis. (M.) Secret. de l'Acad. des Inscript. Dissertation Académiq.

Erasmus. (Desiderius) Adagiorum Epitome.

Florus. (Lucius-Annæus) Histor. Rom. Epitome.

Goësius. (Wilhelmus) Emendationes in Autores Rei Agrariæ. ——

Gutherius. (Jacobus) De veteri Jure Pontificio urbis Romæ.

Herodianus.
Hiſtoriarum Libr.
Horatius-Flaccus. (Quintus)
Epiſt. Ode. Satyr.
Huet. (Pierre-Daniel)
Hiſtoire du Commerce des Anciens.
Hyginus.
De Limitibus conſtituendis.
Juſtinus.
Hiſtoriarum Libr.
Juvenalis. (D. Junius)
Satyræ.
Livius. (Titus)
Hiſtoriarum Decades.
Lucanus. (M. Annæus)
Pharſalia.
Manutius. (Paulus)
De Legibus Roman.
Martialis. (Valerius)
Epigrammata.
Monteſquieu. (Charles Sécondat, Baron de)
L'Eſprit des Loix.
Montfaucon. (Bernard de)
l'Antiquité expliquée.
Montgault. (Nicolas-Hubert de)
Trad. Fr. des Lettres de Cicéron à Atticus.
Ovidius-Naſo. (Publius)
De Arte amandi. —De Nuce. —De Remedio Amoris. —Faſtor. —Metamorphoſ.
Pancirolus. (Guidus)
Comment. in notitiam utriuſque Imperii.
Paterculus. (Velleius)
Hiſtoria Romana.
Perrault. (Charles)
Trad. Fr. de Vitruve.
Perſius. (Aulus)
Satyræ.
Phædrus.
Fabulæ.
Plautus. (M. Accius)
Aſinaria. —Aulularia. —Captivi —Mercator. —Pſeudolus.
Plinius Secundus. (Caïus)
Hiſt. Natural. Libr. 37.
Plinius, Junior (Cæcilius)
Epiſtolæ.
Panegyr. Trajani.
Polibyus Lycorta.
Hiſtoriar. Libr.
Propertius. (Sextus-Aurelius)
Elegiæ.
Rapin. (René)
Hortorum Libr. IV.
Rivallius & non *Rivellius.* (Aimarus)
De XII Tabul.
Roſinus. (Joannes)
Animadverſiones in Corpus Antiquit. Roman. à Paulo Manutio.
Saci. (Louis de)
Traduct. Fr. des Lettres de Pline le jeune.
Salluſtius. (C. Criſpus)
In Catilinam.
In Jugurtham.
Sanadon. (Noël-Eſtienne)
Traduct. Françoiſe des Œuvres d'Horace.
Saulx. (M. du)
Traduct. Françoiſe de Juvénal.
Schott. (André)
Notes ſur Denys d'Halicarnaſſe.
Seneca. (Lucius-Annæus)
De Beneficiis.

Servius. (Honoratus-Maurus)
Comment. in Virgilium.
Severus. (Publius-Cornelius)
Ætna.
Siculus Flaccus.
De conditionibus Agrorum.
Strabo.
Rerum Geographicarum, Libri 17.
Suetonius Tranquillus (Caius)
XII. Cæsares.
Sylvius Clarus.
Comment. ad leges tàm Regias quàm XII Tabularum.
Tacitus. (Cornelius)
Annales.
Theil. (M. du)
Hymn. de Callymaque.
Tibullus. (Albius)
Elegiæ.
Valerius-Maximus.
De Dictis & Factis memorabilibus.
Varro. (Marcus-Terentius)
De Re Rustica.
De Lingua Latina.
Virgilius-Maro (Publius)
Æneid.
Eclog.
Georgic.
Vitruvius Pollio. (M.)
De Architectura Libri X.
ANONYMES.
Rei Agrariæ Autores.
Hist. Naturalis Veterum.

ERRATA.

¶ Cet Ouvrage n'ayant pas été imprimé sous les yeux de l'Auteur, malgré l'attention qu'on a portée dans la correction des Epreuves, il est échappé plusieurs fautes dont voici le relevé.

Page,	*Ligne,*	*Au lieu de,*	*Lisez :*
5	18	cœperat,	ceperat,
6	21	Laripennis,	Aripennis
11	20	Dii	Dî
11	23	Pan curat	. . . . Pan curat
12	27	Dii	Dî
21	25	Domum pedes	Domum, pedes
22	6	cueillir	ramasser
33	28	Corba	turba
35	1	Viateur	Licteur
61	26	volut	volunt
89	2	Notitid	Notitia

DISSERTATION

DISSERTATION
SUR LA QUESTION

Proposée par l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, pour le Prix de l'Année 1776 : *Quel étoit l'état de l'Agriculture chez les Romains, depuis le commencement de la République jusqu'au siécle de Jules-César, relativement au Gouvernement, aux Mœurs & au Commerce.*

Les hommes, épars sur la surface de la terre, isolés, sans demeure fixe, ne jouirent d'abord que d'une pénible

exiſtence : ils croiſſoient dans les bois; &, pour ne pas mourir de faim, ils vivoient de plantes inſipides & de fruits ſauvages : ils alloient même au loin & dans les forêts, déclarer la guerre aux animaux qui pouvoient leur ſervir de nourriture & de vêtement.

Soit que ces hommes ſuiviſſent les ſecretes inſpirations de la Nature pour les douceurs de la Société; ſoit qu'ils compriſſent que l'homme n'eſt rien par lui-même, & qu'il ne peut avoir de jouiſſances que par ce qui l'entoure, je veux dire, par ſes ſemblables, ils ſe raſſemblèrent enfin dans l'enceinte des Villes, dont ils jettèrent les fondements. Ce nouveau ſéjour devint pour eux un centre d'union & un aſyle aſſuré.

Mais ils ne devoient pas compter, pour vivre, ſur des ſubſiſtances caſuelles, que le hazard ne préſentoit

pas toujours. Il fallut donc ouvrir le ſein de la terre, & la forcer à répandre les tréſors de ſa fécondité. Les nœuds de la Société naiſſante, ne pouvoient avoir, ſans ce ſecours, ni ſtabilité, ni conſiſtance. L'Agriculture devoit en être le premier lien, & en prolonger la durée.

A peine Rome ſort de ſon berceau que ſes nouveaux habitants deviennent Agricoles par néceſſité.

Quel fut chez ce peuple célébre, l'état de l'Agriculture juſqu'à Jules-Céſar, relativement au Gouvernement, aux Mœurs & au Commerce?

Quelle fut l'influence réciproque des travaux de la Campagne ſur ces divers objets, & de ces objets importants ſur les travaux de la Campagne?

Quels furent les rapports qui les lioient enſemble, & dont il faut démêler ici l'enchaînement?

Tel eſt le ſujet propoſé, & qu'il eſt queſtion d'enviſager ſous les différents points de vue indiqués par une ſçavante Compagnie.

PREMIERE PARTIE.

ÉTAT DE L'AGRICULTURE, relativement au Gouvernement.

1° Influence du Gouvernement sur l'Agriculture.

Dionysii Halicarnass. Græcè & Latinè. Lipsiæ. 1691. fol.

Cicero. Varro. Juvenalis.

LES premiers soins du Fondateur de Rome s'étendirent sur la Culture des terres. C'est ce qui fait la base du Corps politique. Romulus, ayant divisé ses Concitoyens en trois classes, sous le nom de Tribus, & sous-divisé ces Tribus en trente Curies, partagea les champs en autant de parts qu'il y avoit de Curies; & chaque individu, par un (1) autre partage, obtint une portion de terre. Chacun devint ainsi Agricole & Propriétaire d'une étendue de quatre arpents, ou deux jugères (2).

(1) Ac primus agros quos Bello Romulus cœperat, divisit viritim Civibus. *Cic. de Republica, Libr.* 2.

(2) Quantùm attinet ad Antiquos nostros ante Bellum Punicum, pendebant bina jugera, quòd à Romulo primùm divisa dicebantur viritim. *Varro de re Rusticâ, Libr.* 1. *Cap.* 10.

Tandem pro multis vix jugera bina dabantur
Vulneribus. *Juvenal. Satyr.* 14. *Libr.* 5.

Les Rois, ſucceſſeurs de Romulus, ſentirent une vérité gravée dans l'eſprit avec les crayons de la Nature. Ils comprirent que la fin qu'on ſe propoſe en établiſſant une Société, devoit être l'intérêt public; qu'il n'étoit pas poſſible d'atteindre à ce but, ſans mettre les Sujets à couvert de la misère; & que l'unique moyen d'écarter ce fléau redoutable, étoit de forcer la terre à faire naître l'abondance.

Numa, qui fit briller ſur le trône ces qualités pacifiques & bienfaiſantes, qui font la gloire du Souverain & le bonheur des Peuples, Numa s'appliqua principalement à former les Romains aux travaux du

---

Le *jugerum* étoit une étendue de terre de 240 pieds de long, & de 120 de largeur. *Rei Agrariæ auctores* . . 1674. *in*-4°. *Ordinis finitiones* . . . *Laripennis*, *arpent. ſive actus ſemi-jugerum explet Romanum. Goeſius.* Ibid. . . *Semi-jugerum Aripennum Galli vocant. Columella.* Les *bina jugera* faiſoient donc quatre arpents. Aujourd'hui notre arpent eſt de 100 perches quàrrées, chacune de 22 pieds; en certains endroits de 18: par conſéquent de 32400, ou de 48400 pieds quarrés. Le *jugerum* des Romains n'étoit que de 22800. Ainſi il étoit moindre que notre arpent, loin d'en être le double; même en ſuppoſant le pied Romain égal au nôtre.

Labour. Comme il poſſédoit le génie de l'adminiſtration, il porta ſes vues plus haut & plus loin que ſon prédéceſſeur. Il ordonna donc qu'un certain nombre de familles compoſeroient un canton, ſous l'inſpection d'un Citoyen, qui devoit préſider au maintien du bon ordre, tenir regiſtre de ce qui ſe paſſeroit dans ſon arrondiſſement, & inſcrire ſur-tout les noms des Cultivateurs actifs & ceux des négligents. Le Prince donnoit des éloges aux laborieux efforts des uns; &, d'un ton de ſévérité, il blâmoit la pareſſe des autres, & la corrigeoit même par des peines. *Dionyſ. Halic. p.* 135.

Tullus Hoſtilius ne s'écarta pas des vues du ſage Numa. Il donna des terres du Domaine Royal à des Plébéïens, ſans biens, forcés d'être journaliers pour vivre. Tullus eut des guerres à ſoutenir; & la guerre ſe combine mal avec l'Agriculture. Ses Sujets s'accoutumèrent trop au métier ſanguinaire des armes. Animés par le butin, ils furent alors bien plus Soldats que Laboureurs. *Idem, p.* 137, *pag.* 172. *libr.* 3.

Ancus Martius, qui prit les rênes du Gouvernement après Tullus Hoſtilius, n'oublia rien pour ramener
Idem, Ibid. les Romains à l'Agriculture.

Servius Tullius, à ſon avenement à la Couronne, trouva les Loix ſur le partage des terres, extrêmement négligées: il les raffermit par de nouvelles Loix. Comme le nombre des habitants groſſiſſoit de jour en jour, la politique judicieuſe de Servius abandonna généreuſement aux pauvres une partie des terres de l'Etat. Ce Prince avoit pour maxime qu'un homme ſans biens eſt un homme ſans patrie, & qu'il ne peut avoir les ſentiments d'un vrai Citoyen. En effet il faut avoir des foyers pour avoir le courage de les défendre. Défend on les
Idem, Ibid. droits d'autrui avec la même ardeur? Servius Tullius porta même la prévoyance au point de faire élever dans chaque Canton, des enceintes fortifiées, où le Colon pût mettre ſa perſonne & ſes denrées à couvert d'une incurſion ſubite de la part de l'ennemi.

Les Conſuls Junius-Brutus &

P. Valerius, après l'expulsion de Tarquin le Superbe, firent part aux Citoyens, sans propriété, des biens ruraux, lesquels avoient appartenu à ce Roi & aux Conjurés qui s'étoient ligués pour le replacer sur le Trône. *Idem, p. 277. libr. 5.*

L'an de Rome 287, quarante-deux ans après l'institution du Consulat, mêmes soins & mêmes attentions de la part du Sénat envers les pauvres. Les Consuls Tib. Æmilius & Q. Fabius leur distribuèrent les champs des Volsques & des Antiates vaincus. *Idem, p. 615. libr. 9.*

Ce n'étoit pas assez pour les progrès de l'Agriculture que de donner des terres à cultiver; il falloit rendre cette profession respectable, & la faire aimer par ceux qui l'exerçoient. Les idées religieuses servirent ici la Politique. On fit entendre au Peuple que les Dieux s'intéressoient aux travaux de la Campagne; qu'ils présidoient aux diverses opérations des Cultivateurs, & aux différentes productions de la terre. Ces muets agens qui travaillent, sourdement & comme sous le voile, à l'accroissement des

plantes & des arbres, ſe trouvèrent ainſi diviniſés. Ce préjugé dut naturellement donner à des hommes groſſiers une haute idée de leur métier champêtre, & les encourager à le faire valoir. La Religion eſt fort propre à tracer dans les eſprits des idées profondes & pompeuſes.

L'erreur n'étoit pas nouvelle; mais Numa s'en ſervit pour l'exécution de ſes deſſeins. Tite-Live (3) nous apprend que cet habile Légiſlateur, pour ſe rendre maître des eſprits, feignoit un commerce intime entre lui & la Nymphe Egérie; qu'il annonçoit au Peuple les prétendus ordres de la Déeſſe, qui n'étoient que les ſiens propres: il remuoit ainſi les ames foibles, toujours plus ébranlées par un faux merveilleux, que par des raiſons ſolides, parce qu'elles ſentent plus qu'elles ne penſent.

---

(3) Omnium primam rem ad multitudinem imperitam efficaciſſimam ad deorum metum injiciendum ratus eſt, qui cum deſcendere ad animos ſine aliquo commento miraculi non poſſet, ſimulat ſibi cum Deâ Egeriâ congreſſus nocturnos eſſe. *T. Liv. Libr.* 1. *Voyez Denys d'Halicarnaſſe, Livr.* 2.

Jupiter, ſuivant l'opinion commune (4), adoptée par le Gouvernement, fut le premier qui fit connoître aux hommes le labourage. Parmi les Dieux & les Déeſſes, les uns faiſoient croître les plantes qu'on ne ſeme pas ; les autres faiſoient tomber ces pluies douces qui donnent de la fécondité aux grains enſemencés. Pan veilloit à la sûreté des troupeaux & des Bergers.

Le peuplier (5) étoit conſacré à Hercule, la vigne à Bacchus, l'olivier à Minerve, le laurier à Apollon. Les Jardins étoient ſous la protection de Priape. Diane étoit la Souveraine des Montagnes & des Bois.

---

(4) Ante jovem nulli ſubigebant arva coloni.
Virg. Georgic. Libr. 1.
Diique Deæque omnes ſtudium quibus arva tueri,
Quique novas alitis nullo de ſemine fruges,
Quique ſatis largum cœlo demittitis imbrem.
Idem. Ibid. Libr. 1.
Pan curat oves oviumque magiſtros.
Virg. Eclog. 2. . . .

(5) Et ruber, hortorum decus & tutela, Priapus.
Ovid. Faſtor. Libr. 1.
Populus Alcidæ gratiſſima, vitis Iaccho.
Virg. Eclog. 7.
Montium cuſtos nemorumque Virgo.
Horat. Ode 16. *Libr.* 1.

On rendit un culte public à ces Divinités champêtres ; des Fêtes furent instituées en leur honneur.

Alexander ab Alex. Genial. dierum. libr. 2. Les Robigales instituées par Numa : l'objet de cette Fête, étoit de demander par des prières que les grains fussent préservés de la niéle & de la grêle.

Les Florales, à l'effet d'obtenir pour les arbres une pousse vigoureuse, & la maturité des fruits.

Varro, de linguâ Lat. libr. 5. Les Vinales, désignées par le Flamendialis ou Prêtre de Jupiter, lequel ouvroit lui-même les vendanges par l'immolation d'un agneau.

Les Ambulales (6), ou Processions solemnelles autour des champs.

Les Terminales, Sacrifices annuels qui se faisoient sur les bornes des possessions rurales.

Alexander, libr. 2. Les Palides *à partu pecorum*, parce qu'on y rendoit graces à la Déesse Palès de la fecondité des troupeaux.

---

(6) Et cùm solemnia vota
Reddemus Nymphis, & cùm lustrabimus agros.
Virg. Eclog. 5.
Dii Patrii purgamus agros, purgamus agrestes.
Tibull. Libr. 1. Eleg. 1.

Les Paganales instituées par Servius Tullius, & solemnisées après les semailles.

Les Fornacales, en faveur de la Déesse des Fours : les Laboureurs la supplioient de sécher le bled au dégré précis (7) de chaleur, qui fit évaporer le trop d'humidité des grains sans les brûler. *Gutherius.*

On faisoit encore des Prières publiques (8), lorsqu'un excès de sécheresse faisoit tout craindre pour la récolte. Les Pontifes traînoient dans les rues une espéce de pierre révérée sous le nom de *Manale sacrum.*

Les Loix vinrent à l'appui de la Religion en faveur de l'Agriculture. On établit les Féries nundinales ou Féries rustiques (9), suivant Macrobe,

---

(7) Facta Dea est fornax; læti fornace Coloni
Orant ut fruges temperet illa suas.
Ovid. Fastor. Libr. 1.

(8) Cùm ob nimiam siccitatem pluviæ poscerentur, Manali sacro quod dictum est à Manali lapide quem Pontifices trahebant extra portam Capenam, juxta ædes Martis. *Gutherius de veteri jure Pontificio urbis Romæ. Paris*, 1612. *in*-4°.

(9) Sic habet Festus : Nundinas Feriarum diem esse voluerunt Antiqui, ut rustici convenirent mercandi vendendique causâ, eumque nefastum, ne si liceret cum populo agi, interpellarentur *Nundinatores.* Cum

Feriæ ruſticorum. Ces Féries ainſi nommées *à nono die*, parce qu'elles revenoient de neuf en neuf jours, furent inſtituées pour la commodité des gens de la Campagne, qui ne pouvoient ſouvent interrompre le cours de leurs travaux. Il n'étoit pas permis ce jour là de convoquer le peuple pour les affaires publiques; ce qui auroit troublé ou même arrêté les marchés. Ces Féries nundinales furent d'abord des jours Néfaſtes; c'eſt-à-dire, des jours auxquels le Tribunal du Préteur étoit fermé; mais la Loi Hortenſia les déclara jours Faſtes: en effet, il étoit expédient pour les Campagnards de pouvoir ce jour là même, pourſuivre une Audience, obtenir un Jugement, ou ſe défendre en Juſtice.

Sylvius Clarus.

Roſinus.

La ceſſation du travail, aux jours

---

populo agitur cùm aliquid illius ſuffragiis impetrandum eſt. *Sylvii Clari Comment. ad leges tam Regias quam XII Tabularum. Paris*, 1603. *in*-4°.

Lege Hortenſiâ effectum eſt ut Faſta eſſent nundinæ ut ruſtici qui nundinandi causâ in urbem veniebant lites componerent. *Roſinus Antiq. Rom. Libr.* 4. *Cap.* 17.

de Fêtes (10), ne s'étendoit point ſur ces opérations ordonnées par le moment, & qui doivent être bruſquées pour éviter de grands malheurs. Le Droit public, dit Virgile, admet cette exception. Le Pontife Scévola, étant interrogé ſur l'obſervation des Fêtes, fit cette ſage réponſe : « Il » eſt permis de faire tout ce qui » porteroit préjudice, ſi on ne le » faiſoit pas ».

De tous les Réglements que firent les Romains pour l'encouragement de l'Agriculture, il n'y en eut pas de plus utile que celui du partage des terres. Les Loix Agraires durent leur origine au Fondateur de Rome, lequel diſtribuoit à ſes Sujets une partie des terres conquiſes. Ce plan, après ſa mort, fut adopté. Le deſir de devenir Propriétaires, déterminoit ſur-tout les pauvres à ſe ranger ſous ſes Drapeaux. Cette flatteuſe eſpé-

(10) Quin etiàm feſtis quædam exercere diebus
Fas & jura ſinunt. . . *Georgic. Libr.* 1.

. . Narrant Scevolam conſultum quid Feriis agere liceret ? Reſpondiſſe quod prætermiſſum noceret. *Balduinus de Conſtantini Legibus. Baſilea, 1556. p. 209.*

rance (11) les appelloit aux combats, & les en faiſoit revenir preſque toujours vainqueurs.

Rei Agraria Autores.

C'étoit avec toute la pompe militaire qu'ils étoient mis en poſſeſſion d'un champ qui leur étoit aſſigné. Voilà ce qui les faiſoit concourir aux vues des Chefs avec plus d'ardeur, & avec cette activité conſtante qu'un Gouvernement éclairé ſçavoit encourager. Il en réſultoit plus de gloire pour la Patrie, des avantages réels pour les Particuliers, & un nouvel accroiſſement de culture. Auſſi-tôt la coignée abattoit les arbres, & la charrue préparoit la moiſſon. Si les Loix Agraires firent naître dans la ſuite tant de troubles dans la République, elles n'en furent que l'occaſion & non la cauſe. Les paſſions corrompent tout; elles changent le bien en mal; la régle qu'elles font fléchir, devient abus.

(11) Multis legionibus contigit Bellum feliciter tranſigere & ad glorioſam Agriculturæ requiem primo tyrocinii gradu pervenire, cum ſignis & aquilâ & primis Ordinibus & Tribunis deducebantur. *Hyginus.* Porro illæ res non modò milites reddunt ſtrenuos, ſed & Agricolas admodùm diligentes. *Goeſius, p. 61. Rei Agrariæ Autores.*

Il

Il fallut, dans le partage des terres, déterminer l'étendue des anciennes poſſeſſions & des nouvelles. Il n'étoit pas juſte que les uns s'agrandiſſent toujours aux dépens des autres. On penſa donc à rétablir une ſorte d'égalité pour le bien de l'Agriculture. On étoit convaincu, d'après l'expérience, que l'homme, à meſure qu'il devient riche, s'amollit infailliblement; qu'il n'a plus le même courage ni la même force pour ſupporter les fatigues d'une vie laborieuſe; que les Domaines poſſédés par les grands Propriétaires, doivent être moins ſoignés que le Domaine d'un Particulier dont la fortune eſt bornée:

Laudato ingentia rura;
Exiguum colito. *Virgilius, Georg. lib. 2.*

En effet les ſoins des premiers ſont trop étendus pour ne pas s'affoiblir à meſure qu'ils s'étendent; s'ils négligent quelques parties, leur bien-être n'en ſouffre pas; mais les beſoins du petit Propriétaire, toujours renaiſſants, l'aiguillonnent ſans ceſſe, & redoublent ſes efforts pour le travail. *Manutius.* Tel fut l'eſprit de la Loi Licinia.

Cette Loi défendit aux Particuliers (12), d'avoir en leur poſſeſſion plus de cinq cents jugères de l'ancien Domaine de la République. Injonction aux Commiſſaires pour le partage des terres, d'adjuger ſept jugères au moins. Il étoit encore défendu d'avoir plus de cent bêtes à cornes, & plus de cinq cents têtes de menu bétail.

La Loi Sempronia ordonna de plus qu'on rembourſeroit aux anciens poſſeſſeurs, le prix des terres dont la diſtribution ſeroit faite.

Les Loix Plotia & Flavia ajoutoient à ces diſpoſitions (13), que ſi l'on aimoit mieux ne pas évincer les poſſeſſeurs, on employeroit les re-

---

(12) *Loix de Sextus Licinius Stolo, Tribun.* ... Ejus lege nemini ultra quingenta agri jugera, neque pecoris majoris ultra centum, minoris ultra quingenta capita licuit habere. *Paul. Manut. de Legibus Roman. p.* 156.

(13) Quidquid ſupra modum præſcriptum habuerit, reſtituto pretio, ei aufertor. Pauperibuſque qui agrum non habent, dividitor... Utraque Lex hoc videtur ſanxiſſe ut vel agri quos à Senatu locupletes emiſſent, redditâ poſſeſſoribus pecuniâ, quæ ex novis vectigalibus per quinquennium reciperetur, emerentur, & plebi quæ agros non haberet, partirentur. *Idem.*

venus ſur les nouveaux impôts pendant cinq ans, à l'achat des terres dont on projettoit la diſtribution. Il eſt fait mention de la première de ces Loix dans les Lettres de Cicéron à Atticus. (14) Ce grand homme étoit d'avis qu'elle fût miſe à exécution, parce qu'on feroit défricher par ce moyen les endroits les plus déſerts de l'Italie, en envoyant tout ce qu'il y avoit à Rome de plus vil en genre de Plébéien.

Numa Pompilius, qui n'avoit rien oublié pour entretenir l'harmonie entre les divers Ordres de l'Etat, avoit prévu qu'il s'éléveroit des conteſtations entre des Colons trop voiſins; & que dans la chaleur des querelles, ils pourroient ſe cauſer réciproquement du dommage. Il ordonna qu'on traceroit une ligne de démarcation pour ſéparer un champ d'avec un

(14) Satisfaciebam emptione quâ conſtitutâ diligenter, & ſentinam urbis exhauriri & Italiæ ſolitudinem frequentari poſſe arbitrabar. *Cic. Lib.* 1. *Epiſt.* 19. *On ne trouve rien de cette Loi Plotia dans aucun Auteur. Pighius conjecture qu'elle fut propoſée vers l'an 655, par A. Plotius Sylvanus, Tribun. L'Abbé Mongault, ſur cette Lettre.*

Dion. Halicarnaſſ. lib. 2.

autre; qu'on y enfonceroit des blocs de pierre, ou des piéces de bois; que ſi quelqu'un oſoit les déplacer, ou les enlever, ſa tête ſeroit dévouée au Dieu Terminal; enfin que le meurtrier de ce Citoyen ſacrilége ne ſeroit pas regardé comme coupable d'un homicide.

Rei Agrariæ Aut. Siculus Flaccus de conditionibus Agrorum. p. 5.

Pour inſpirer une frayeur religieuſe à ceux qui, par l'enlévement d'une borne, uſurperoient des ſillons ſur leurs voiſins, on poſoit les bornes avec un grand appareil de cérémonies. On faiſoit des onctions ſur les pierres; on les couvroit d'un voile, & l'on plaçoit au-deſſus une couronne de fleurs. Une victime étoit immolée ſur la foſſe qui devoit recevoir la borne; le ſang couloit dans ce creux, où l'on jettoit, en même temps, des torches allumées, de l'encens, des fruits, des gâteaux de miel, & du vin.

A la Loi qui défendoit, ſous les peines les plus rigoureuſes, l'enlévement d'une borne, les rédacteurs (15)

(15) Et ad jus commune ſpectavit illa Lex. Item XII

des Loix des XII Tables, en ajoutèrent une nouvelle concernant les entours de la séparation des champs. Il devoit y avoir entre les limites un espace déterminé. Si c'étoit une haye qui formât la séparation des champs, elle ne devoit pas déborder du côté du voisin ; si c'étoit un mur, il falloit laisser, ce que nous appellons le pied de l'échelle ; deux pieds pour une maison : pour un fossé autant de pieds qu'il y avoit de profondeur ; vraisemblablement pour prévenir l'éboulement des terres, d'autant plus sujettes à s'écrouler, qu'elles sont moins soutenues, eû égard à la profondeur. *Manutius.*

Quant aux arbres, on prescrivoit neuf pieds de distance pour un olivier ou pour un figuier, & cinq pieds pour les autres arbres. Dans les contestations au sujet de ces cinq pieds, on ne pouvoit faire valoir (16) l'usuca- *Manutius. Balduinus.*

Tabularum, ut siquis sæpem in confinio poneret, terminum non excederet ; si murum, pedem relinqueret ; si domum pedes duos ; si foveam, quantùm ad profundum esset, si olivam ficumve, pedes novem. *Manutius*, *p.* 218.

(6) In controversia de finibus quinque pedum usucapio nulla erat. *Manutius*, *p.* 218.

pion ou preſcription contre le Demandeur. C'étoit là une queſtion de fait (17) & non de droit. Il étoit permis au Propriétaire d'un arbre, dont les fruits étoient tombés (18) ſur le champ voiſin, de les cueillir ſans oppoſition.

Rivellius.

Rei Agrar. Autores.

La Loi Manilia confirmoit la diſpoſition des Loix (19) des XII Tables, au ſujet des cinq pieds abſolument néceſſaires aux Laboureurs, pour faire tourner la charrue pouſſée juſqu'à l'extrêmité du ſillon.

S'il reſtoit après le partage des terres un excédent (20) de terrein, on l'abandonnoit aux Colons les plus proches pour en jouir en commun;

Hyginus Ibidem.

---

(17) Magis facti quam juris queſtio erat. *Balduinus*, *p.* 222.

(18) Glandem in alienum fundum decidentem colligere fas eſto. *XII Tabul. Rivellius*, *fol.* 5, *cap. xiv.*

(19) De fine Lex Manilia quinque pedum latitudinem præſcribit, quoniam latitudinem iter ad culturas accedentium occupat, vel circum actus aratri. *Rei Agrariæ Aut. p.* 182.

(20) Hæc variis nominibus per regiones nominantur, in Etruria *Communalia* vocantur; &, cùm plus terræ quàm datum erat, ſupereſſet, proximis poſſeſſoribus datum in commune nomine *Compaſcuorum*. Ibid. *Hyginus de limitibus conſtituendis*, *p.* 192.

c'eſt ce qu'on appelloit *Compaſcua*, Communaux.

On lit dans une ancienne Loi (21) : « Que ce champ ſerve de Commune ; » que perſonne ne ſe l'approprie, & » n'empêche qui que ce ſoit d'y faire » paître ſes beſtiaux ».

Il étoit encore défendu de prendre (22) en gage une charrue pour sûreté d'un prêt ou d'une dette. *Balduinus.*

On avoit pourvu à la sûreté des gens de la Campagne, leſquels fréquentoient les forêts & les chemins écartés. Le ſçavant Rychius prouve que, dès le temps de l'ancienne République, il exiſtoit en Italie un Département, *Provincia*, qu'on appelloit *Sylvæ & Calles*, (Inſpection des Forêts & des Sentiers) ; qu'on donnoit quelquefois ce Département aux Conſuls. Cette commiſſion avoit pour objet *Voyez le Livr. 4 des* Annales de Tacite, par M. de la Bléterie, *vol. 2. p.* 285.

(21) Ager. compaſcunt. eſto. neive. quaſi. in eo agro. agrum. occupatum. habeto. neive. defendito. quominus. quei. velit. compaſcere liceat. *Hyginus*, *p.* 333. *Rei Agrar. Autores.*

(22) Sanè Quintilianus ipſe, *libr.* 8, *cap.* 9, ſignificat legem aliquam Romæ fuiſſe quæ vetabat aratrum pignori accipere. *Balduinus*, *libr.* 2. *p.* 217.

de battre les bois & les routes peu fréquentées, & de protéger ainſi les Colons.

L'entretien & le repeuplement des arbres fut encore pour l'Etat un objet bien intéreſſant. Nos laborieux Ancêtres, dit Ciceron (23), s'ils travailloient pour jouir, ne s'occupoient pas ſi fort de ces avantages préſents, qu'ils négligeaſſent ceux qui, tels que des fruits tardifs, ne devoient mûrir que pour la Poſtérité. Ils croyoient qu'il étoit de la juſtice de ſacrifier leurs ſoins aux hommes qui n'exiſtoient pas encore, & de ſe tranſmettre ainſi les uns aux autres un des plus grands bienfaits que les Habitants du monde naiſſant reçurent des mains du Créateur. Auſſi le point de vue du Gouvernement fut toujours de veiller à la conſervation des arbres.

---

(23) Sed iidem laborant in iis quæ ſciunt nihil omninò ad ſe pertinere.... Serit arbores quæ alteri ſæculo proſint, ut ait Statius noſter... Nec verò dubitat Agricola quamvis ſenex, quærenti cui ſerat, reſpondere Diis immortalibus qui me non accipere modò hæc à majoribus voluerunt ſed poſteris tradere. *Cicero de Senectute.*

On infligea des peines aux malfaiteurs qui arrachoient ou mutiloient ces belles productions de la Nature. Nous liſons dans la troiſiéme Eglogue de Virgile, que le Berger Ménalque, dans un tranſport de colère, ruina le Verger de Micon. Servius (24), Commentateur du Poëte, obſerve que c'étoit un crime capital; que le coupable étoit traité comme un voleur, dont le larcin méritoit la mort. Cette peine fut adoucie dans la ſuite. Une Loi des XII Tables condamnoit le Criminel à l'amende; mais cette Loi étoit plus rigoureuſe à l'égard de celui qui, par malice, avoit gâté nuitamment les bleds d'autrui (25); il devoit expier ſur le gibet cet attentat; ſi c'étoit un impubère, qui fût cou-

(24) Arbuſtum videre Miconis,
Atque malâ vites incidere falce novellas ....
Maximum nefas, & quod ait, *incidere*. Fuerat autem capitale crimen arbores alienas incidere. *Servius* .... Latrones capite plectebantur, ſicut arborum cæſores. *Clarus Syvius*, *p.* 163.

(25) Si frucem aratro quæſitam furtim nocte paverit, ſecuerit ve pubes, ſuſpenſus Cereri necator, impubes verberator, noxamque duplione præſtator. *Schott: Note ſur cette Loi dans l'Edition de Denys d'Halicarnaſſe, citée ci-deſſus.*

pable de cet excès, il étoit condamné à réparer le dommage, en payant le double, après avoir été battu de verges.

Quiconque brûloit méchamment la moiſſon (26) entaſſée ſur l'aire, devoit périr par le feu. Celui qui jettoit un ſort ſur les fruits de la terre, paſſoit pour un ſcélérat, qu'on livroit à la vengeance de la Déeſſe tutélaire de ces fruits. Le Cenſeur puniſſoit un Colon qui négligeoit ſes Labours; &, comme le dit le vieux Traducteur de Pline : « Les Cen-
Dupinet. » ſeurs qui étoient auſſi Maîtres des » Comptes, ſyndiquoient aſprement » ceux qui étoient pareſſeux à bien » faire labourer »

(26) Qui frumenti acervum juxta acideis poſitum ſciens d. m. uſſit uſſerit ve, Prætoris arbitratu vinctum verberator, igne necator : *Schott, cité ci-deſſus.* Alia lex eos capiti obnoxios facit, qui alienas ſegetes excantaſſent, aut ullis veneficiis & carminibus alienas pellicere ſegetes auderant : *Rivellius.* Je trouve dans le Privilége de cet Ouvrage, accordé par François I, en 1515, des traces d'un ancien uſage. « Accordé » à Grenoble le 8 d'Aouſt mil cinq-cent & quinze, & » de notre Régne, le premier, par le Roi, Daulphin, » *vous* & aultres ». Ce mot *vous*, déſigne le Chancelier de France, comme on le voit dans la Compilation des Ordonnances de nos Rois. *Vol. 5, p. 653. Vol. 10, p. 4.*

L'amélioration

L'amélioration des terres eſt ſouvent une entrepriſe importante. Les premières tentatives préſentent des difficultés à ſurmonter. Ce n'eſt pas aſſez que d'avoir du courage pour commencer des ouvrages en ce genre, il faut avoir aſſez de force pour les conduire au dégré de perfection dont ils ſont ſuſceptibles. Des Particuliers, avec de petits efforts, ne ſçauroient faire de grandes choſes. Ce doit être la tâche de l'Etat, ſeul capable de travailler en grand. C'étoit bien là le génie de Rome. Des obſtacles effrayants dans l'exécution d'un projet, étoient pour elle une raiſon de plus pour les vaincre. Tout s'applaniſſoit devant elle.

S'agiſſoit-il de donner un frein à des inondations fréquentes qui ravageoient les Campagnes, & de faire ſortir un vaſte terrein de deſſous les eaux en facilitant leur écoulement: rien n'étoit épargné; témoins le Lac d'Albe, & les Marais Pomptins.

Les Colons d'Albe arroſoient leurs champs avec les eaux du Lac Albain

Dionyſ. Halicarnaſſ. libr. 1. au moyen des Ecluſes qu'ils y avoient pratiquées ; mais ils n'étoient pas à couvert des crues extraordinaires. Les Romains, après la deſtruction d'Albe la Longue, & l'incorporation de ſon Territoire au Domaine de la République, formèrent le projet d'écarter ce malheur ſi funeſte à l'Agriculture. Un Sçavant Moderne, qui a parcouru les bords du Lac Albain, & qui a examiné bien attentivement le local, obſerve que « le niveau de ce Lac ne » connoiſſoit antiquement d'autre » régle que la hauteur du cratère, » que du temps du Siége de Veyès, » l'eau ſe répandit par-deſſus juſqu'à » menacer la Campagne de la plus » grande inondation. L'état préſent » du Lac ne ſçauroit être plus diffé- » rent. Son eau n'eſt pas ſeulement » renfermée, mais très-enfoncée » dans ſon cratère, qui la ſurmonte » de preſque un demi-mille. Cet heu- » reux effet, qui eut le double avan- » tage d'écarter tous les anciens » inconvénients, & de découvrir un » nouveau terrein fort conſidérable, » s'opéra par le moyen d'un émiſſaire.

Maiſon de Campagne d'Horace, par M. Capmartin, à Rome, 1767, vol. 2, p. 36.

» On conçoit la grandeur & la beauté » d'un tel travail, dont le principal » trait eſt la hardieſſe qu'il y eut à » aller ſaigner le Lac à une ſi grande » profondeur. La tranchée qui forme » l'émiſſaire, fut ouverte preſque à » la racine de la Montagne qui forme » le cratère du Lac. C'eſt là qu'on lui » forma une bouche, ſans redouter » la fureur que dût inſpirer à ſes » eaux, la néceſſité de deſcendre ſi » bas ». M. Capmartin conjecture que cet Ouvrage doit être attribué aux Empereurs (27). Cette idée ne porte ſur aucun fondement ſolide. Il faut remonter juſqu'au temps de la République, pour y placer cette importante opération.

L'époque du deſſéchement des Marais Pomptins, nous eſt mieux connue. Ces Marais formoient une vaſte étendue, anciennement couverte de vingt-trois Villes, dont la principale étoit Sueſſia (28) Pometia.

---

(27) Voyez, *ad calcem*, la Note (*A*).

(28) Acceſſit aliud Italiæ miraculum, à Circæis Palus Pomptina eſt, quem locum XXIII urbium fuiſſe Mutianus ter Conſul prodit. *Plinius*, *Libr.* 3.

Plinius. Le Pays, traverſé de Rivières, & borné par des Montagnes qui dominoient la plaine, étoit expoſé aux ravages des inondations. Les Villes qu'on y avoit établies autrefois, étoient ſans doute garanties par des Chauſſées; mais la Nature, trop ſouvent ſupérieure à l'induſtrie humaine, l'avoit enfin vaincue. Tout fut ſubmergé. Les Monuments Hiſtoriques n'en diſent rien; mais il faut bien le ſuppoſer, puiſque la République entreprit d'y faire creuſer de grands canaux, pour ſervir de décharge aux eaux ſtagnantes. Le but qu'elle ſe propoſa fut de mettre en valeur un terrein inondé, & de conquérir en quelque ſorte un nouveau Pays ſans faire des malheureux.

Florus. Ce fut le Conſul M. Corn. Céthégus qu'on chargea de cette belle entrepriſe, l'an de Rome 550 (29). Des Campagnes toutes nouvelles furent

(29) Pomptinæ Paludes à M. Cornel. Cethego Conſule, cui ea Provincia obvenerat, ſiccatæ, agerque ex eis factus. *T. Livii Decad. quæ deſiderantur.* Epitome *Flori*, des Editions portent *agger*. Les deux Variantes ſont ſuſceptibles d'un ſens analogue au ſujet.

couvertes de Colons & de troupeaux. On ne ſçait par quelle fatalité elles s'engloutirent encore ſous les eaux qu'on avoit forcées à ſe retirer. Vraiſemblablement ces Ouvrages ne furent pas conduits avec cet Art éclairé, qui préſide aujourd'hui aux travaux de ce genre. Quoi qu'il en ſoit, Auguſte, bien long-temps après, dans la vue d'étendre l'Agriculture, ordonna le deſſéchement de ce Marais, *ut arari poſſent*, dit Suétone.

Fl. Æmilius Scaurus, Conſul en 638, étant chargé du Gouvernement de la Gaule Ciſalpine, fit creuſer des canaux deſtinés à recevoir les eaux ſurabondantes du Pô, & des autres Rivières qui formoient des marais impraticables dans le Parméſan ; il donna ainſi des champs à la Culture, & il ouvrit au milieu des terres une ſorte de Navigation pour la commodité des Voyageurs & le tranſport des denrées. *Strabo, libr. 5.*

N'oublions pas ces voies Romaines qui traverſoient l'Italie, & pouſſoient à droite & à gauche, diverſes branches de routes. Il eſt vrai qu'on eut

égard principalement à la célérité des expéditions Militaires qui exigeoient des chemins aisés & sans obstacles ; mais on envisagea aussi les facilités des voitures chargées des productions territoriales.

Un Gouvernement sage attache de la considération aux Arts utiles *Plinius.* à la Société, & les Arts ne manquent pas de fleurir, s'ils sont en honneur. On faisoit tant de cas de l'Agriculture (30), qu'on donnoit aux Tribus Rustiques la préférence sur les Tribus de la Ville. C'étoit une honte & une sorte de dégradation pour un Agricole, que de passer par l'ordre du Magistrat, de sa Tribu pour entrer dans une Tribu Urbaine. Dire d'un honnête homme que c'étoit un bon Laboureur, c'étoit en faire un éloge complet. Les Citoyens qui

---

(30) Rusticæ Tribus laudatissimæ ; Urbanæ verò in quas transferri ignominia esset, desidiæ probro. *Plinius, libr.* 18, *cap.* 3.

Atque ut refert Cato, quem virum bonum, *Colonum* dixissent, ampliſſimè laudasse existimabant. *Ibid.*

tenoient

tenoient un rang dans l'Etat (31), habitoient la Campagne ; les Sénateurs menoient paître les troupeaux. Le Préteur, après avoir labouré, se rendoit en Ville pour rendre la Justice, & s'empressoit après l'Audience, de retourner à sa maison des Champs. *Ovidius.* *Propertius.*

Caton, célébre par ses Triomphes, par sa Censure, & plus encore par ses Connoissances, Caton étoit un grand Cultivateur. Il donna au Public un Traité instructif sur l'Œconomie rurale, réunissant ainsi la Théorie à la Pratique.

Après la destruction de Carthage, l'an de Rome 607, le Sénat ne se réserva des dépouilles Littéraires de cette malheureuse Ville, que les Traités concernant l'Agriculture, composés par Magon, Carthaginois. Comme l'Ouvrage étoit écrit en langue Punique, le Sénat, pour en rendre la lecture utile aux Citoyens, *Plinius, libr. 18, cap. 3.*

(31) Pascebatque suas ipse Senatus oves.
Jura dabat populis posito modò Prætor aratro.
Ovid. Fastor. Libr. 1.
Curia prætexto quâ nunc nitet alta Senatu
Pellitos habuit rustica corba Patres.
Propert. de Urbe Româ.

chargea Decius Syllanus de le traduire en Latin.

Les Généraux d'Armée couverts (32) de lauriers, revenoient toujours avec un nouveau plaiſir, à leurs occupations champêtres. Tel fut Marcus Valerius Corvus, décoré ſix fois de la dignité de Conſul. Ce reſpectable vieillard ſe livroit encore ſur le déclin de l'âge à ce laborieux exercice. Tel fut M. Curius, vainqueur des Samnites & du fameux Roi d'Epire. Il s'étoit déja retiré dans ſa Chaumière, lorſqu'il reçut avec un ſi noble déſintéreſſement les Députés des Samnites, qui venoient lui offrir une ſomme d'or. L'illuſtre Camille, qui chaſſa les Gaulois, déja maîtres de Rome, conduiſoit lui-même ſa charrue.

Serranus ſemoit ſon champ, lorſqu'il reçut ordre de prendre le Commandement des Troupes; &, quand

(32) M. Valerius, cum eſſet actâ jam ætate in agris, eoſque coleret. *Cic. de Senectute.*

Duro quondàm ſulcata Camilli
Vomere, & antiquos Curionum paſſa Ligones.
Lucanus, Libr. 1.

le Viateur (33) alla annoncer à Q. Cincinnatus que le Sénat l'avoit nommé Dictateur, il trouva cet illuſtre Perſonnage couvert de pouſſière & de ſueurs, la main appeſantie ſur le manche de l'inſtrument aratoire, préparant ſon terrein aux ſemailles. C'étoit alors que la terre, pour rendre ici les expreſſions poëtiques de Pline (34), prenant plaiſir à être cultivée par des charrues couronnées, & par des Laboureurs triomphants, produiſoit des fruits en abondance. *Florus.* *Plinius.*

Ce goût & cette conſidération pour l'Agriculture prenoient leur ſource dans le ſyſtême politique conçu par Romulus, & ſi bien ſaiſi par les Rois ſes ſucceſſeurs. Tels étoient les encouragements que le Gouvernement

(33) Q. Cincinnatum, Patricium virum, innixum aratro ſuo Lictor in ipſo opere reprehendit. Expeditione factâ, rediit ad boves triumphalis Agricola. *Florus, Libr.* 1. *Cap.* 11. Nequid à ruſtici operis imitatione ceſſaret, victos, more pecudum, ſub jugo miſit. *Ibid.*

(34) Quanta ergò erat tantæ ubertatis cauſa? Ipſorum tunc manibus Imperatorum colebantur agri, gaudente terrâ vomere Laureato & Triumphali aratore. *Plinius, Libr.* 18, *Cap.* 3.

donnoit à la culture ; ce qui la rendit ſi floriſſante. L'Agriculture de ſon côté valut au Gouvernement des avantages bien précieux.

2° Influence de l'Agriculture ſur le Gouvernement.

Comme il n'eſt point de Société ſans hommes, il n'y aura jamais, ſans ſubſiſtances, des hommes aſſemblés. N'étoient-ce pas les Laboureurs qui faiſoient couler les ſources de ces ſubſiſtances au milieu de Rome ? En cultivant pour eux-mêmes, ils cultivoient pour les autres. Ils entretenoient l'abondance en raiſon de la population. Leur vie ſimple & frugale, en conſommant beaucoup moins, multiplioit en quelque ſorte les aliments, parce qu'elle en rendoit la conſommation plus étendue, plus facile & moins couteuſe.

La population même, ſans laquelle un Etat ne peut proſpérer, devoit aux Agriculteurs ſon principal accroiſſement. La Campagne donnoit à l'Etat des Sujets plus nombreux, & rempliſſoit ainſi le vuide que la mort laiſſe tous les jours dans la Société. Le terrein s'agrandiſſant par la Conquête, la diſtribution des terres de-

mandoit de nouveaux Cultivateurs, qui, par la fécondité des mariages, étendoient les moyens de ſatisfaire les premiers beſoins de la vie; ce qui ne ſçauroit avoir lieu dans l'enceinte des Villes.

Autre avantage d'un grand prix. Une République guerrière n'avoit pas de plus grand moyen, pour s'aſſurer des ſuccès dans les Expéditions Militaires, que d'avoir un corps de Troupes (35) braves, & ſur-tout d'une forte conſtitution. Tels étoient les Agricoles Romains; toujours expoſés à l'intempérie de l'air & à la rigueur des ſaiſons, toujours livrés à des exercices pénibles. Ils devoient avoir, au-deſſus des Habitans de Rome, plus de force phyſique & plus d'énergie dans l'ame, & cet aſcendant qu'une éducation mâle prend toujours ſur des hommes ſédentaires. Ils ſoutenoient bien mieux les fatigues d'un Siége, d'une marche forcée, *Varro.*

(35) Utrumque conſecuti ſunt ut culturâ agros fœcundiſſimos haberent & ipſi valetudine firmiores eſſent. *Varro, Libr. 3.*

d'un campement incommode ; familiarisés avec la peine, ils supportoient tout & souffroient peu. Accoutumés à poursuivre les bêtes féroces, à lutter souvent contre elles, l'épieu à la main, lorsqu'elles se jettoient sur les troupeaux, ou qu'elles ravageoient des terres ensemencées, ces hommes qui bravoient le danger, vis-à-vis des féroces Habitans des bois, attaquoient l'ennemi de la Patrie avec autant d'intrépidité que d'audace. *At ex Agricolis & viri fortissimi, & milites strenuissimi gignuntur.* *Cato, p. 1.*

De là ces victoires & ces triomphes si glorieux au nom Romain. Ecoutons sur ce sujet, le Poëte ami & favori de Mécène ; il s'écrie avec la plus vive sensibilité de cœur, & avec les élans de sa verve : « Romains, ces » Guerriers qui rougirent les Mers du » sang des Carthaginois, qui défirent » les Armées de Pyrrhus, du grand » Antiochus, & du barbare Annibal ; » ces Guerriers étoient des Labou- » reurs endurcis aux travaux. Une vie » laborieuse donnoit à leurs enfans » un corps robuste & sain. Une disci- *Horatius libr. 3, Ode 1.*

» pline auſtère, ſous les ordres d'une » Mère vigilante, préparoit ainſi à » l'Etat une Milice nerveuſe, bien pro- » pre à la défenſe de ſes Foyers (36)».
In pace à ruſticis Romanis alebantur, & in bello tuebantur. C'eſt encore la penſée de Columelle : *Hoc ſemper duplici ſtudio floruiſſe vel defendendi, vel colendi patrios quæſitoſque fines.* *Varro, libr. 3.* *Columella, libr. 1.*

C'étoit ſous ces toîts ruſtiques que ſe formoient de vrais Citoyens. En effet, une choſe de la plus grande importance (37) pour le bien d'un Gouvernement, c'eſt la paix qui doit y régner. Il ne ſe fortifie ſur ſa baſe, qu'à meſure que les individus ſont diſpoſés à reſpecter l'Ordre public. Les Tribus ruſtiques, concentrées dans les détails champêtres, chériſſoient la Paix & les Loix qui la donnent ; ſans ambition, jamais troublées par des paſſions tumultueuſes, & par

(36) Sæpè ferâ torvos cuſpide fixit agros.
Ovidius, Libr. 2. Artis Amat.

(37) Agricolas quibus optatiſſimum eſt otium. *Cic. ad Attic. Libr. 7. Epiſt. 7.*
Intereà Pax arva colit. Pax candida primùm
Duxit aratores ſub juga curva boves.
Tibull. Libr. 1. Eleg. 11.

conséquent sans intrigues ; ce n'étoit pas dans l'obscurité de leurs Chaumières qu'on ourdissoit des trames contre l'Etat. *Minimè que malè cogitantes sunt, qui in eo studio occupati sunt.*

Cato, p. 1. De Re Rusticâ.

Plaute, qui dans ses Drames Comiques, nous trace la peinture des mœurs de son siécle, met sur la scène un mari & une femme qui ne sont pas d'accord. Dorippe, qui aimoit le séjour de la Campagne, dit à son mari: « On mène une vie plus régulière, plus » tranquille aux Champs, que dans les » Villes. Est-ce, réplique brusquement » Lysimachus, que vos Campagnards » n'ont rien à se reprocher ? Loin des » grands intérêts, répond Dorippe, ils » sont exempts des passions vives & » emportées qui agitent les Habitants » des Villes (38) ».

Plautus, Mercator.

Telle étoit chez les Romains la double influence du Gouvernement sur l'Agriculture, & de l'Agriculture sur le Gouvernement.

---

(38) Pudiciùs . . faciunt illi quàm qui non fiunt rustici. Numquid non delinquunt rustici ? Ecastor minùs Quàm Urbani, & multò minùs malum quærunt sibi. *Mercator, Actus 4, Scena 3.*

SECONDE PARTIE.

État de l'Agriculture, relativement aux Mœurs.

Les Romains, dans les premiers temps (39) ſur-tout, Cultivateurs par état, & Soldats quand la Patrie demandoit leurs ſervices, vivoient dans une grande innocence. Ils étoient trop occupés pour être voluptueux. Les plaiſirs purs leur ſuffiſoient. Ils ne connoiſſoient ni ruſes ni obliques détours, *& neſcia fallere vita.* Leur nourriture étoit ſimple (40), & leur vertu auſtère. Ils ne vouloient être riches que des bienfaits du ſol. L'opulence conſiſtoit (41) dans la poſſeſſion d'un

1° Influence de l'Agriculture ſur les Mœurs.

Virgilius, Georg. libr. 2.

Valer. Maximus.

Ovid.

(39) Majores noſtri quùm terram colerent, piam & utilem agere vitam credebant. *Varro, Libr. 3, Cap. 1.*

(40) Fuit illa ſimplicitas Antiquorum in cibo capiendo; erant adeò continentiæ attenti, ut frequentior apud eos erat pultis uſus quàm panis. *Val. Max. Libr. 2, Cap. 5.*

(41) Grandes fumabant pultibus ollæ.
Juvenal. Satyr. 14.
Aut pecus aut latam dives habebat humum.
Ovid. Faſt. Libr. 5.

troupeau, & d'un terrein un peu étendu. Dans les habitations, tout (42) étoit ruſtique, & ſans autres ornements que ceux de la Nature. « De » toutes les maiſons que Marcus Cato » avoit aux Champs, il n'y en avoit » pas une dont les murailles fuſſent » ni crépies, ni enduites ». Les Loix vouloient qu'on (43) ſe contentât d'une maiſon de terre ou de briques élevée au hazard.

Amyot, Traduct. de Plutarque.

Horat. Propert.

M. du Saulx, Traduct. de Juvénal.

Juvenal, dont la verve s'enflamme avec tant de nobleſſe, & trop ſouvent avec tant de cauſticité pour les intérêts des Mœurs, Juvenal fait tenir ce langage à un Agricole de l'ancien temps. « Mes enfans, ſçachez vous » contenter de ces cabanes, de ces » côteaux; gagnons notre pain en

---

(42) Cætera luxuriæ nondùm inſtrumenta vigebant. *Idem.*

(43) Non fortuitum ſpernere ceſpitem
Leges ſinebant. *Horat. Libr. 3. Ode 3.*
Non fuit opprobrio facta ſine arte caſa.
Propert. Libr. 4.
Roma niſi immenſum vires promoſſet in orbem,
Stramineis eſſet nunc quoque tecta caſis.
Ovid. Amorum, Libr. 2, Eleg. 9.

» labourant la terre; le pain ſuffit à » nos beſoins; la frugalité plaît aux » Dieux ».

Ce genre de vie dut influer ſur les eſprits. Il ſe tranſmettoit des Chefs de famille à leur race; les hommes ſont ordinairement ce que l'Education les fait devenir; les mœurs des pères forment celles des enfans, de là les mœurs publiques.

La frugalité paſſa des Champs dans la Ville; du lait épaiſſi au feu avec la farine (*Puls*) des mêts les plus communs, aſſaiſonnés de ſel, faiſoient tous les plaiſirs de la table.

Les femmes des Tribus ruſtiques, occupées des ſoins (44) du ménage, étoient regardées comme des modéles de chaſteté & de pudeur. La ſainteté du Mariage étoit un des caractères les plus marqués de ces Tribus. Les liens de la Société conjugale ne ſe *Horat.*

(44) Quod ſi pudica mater in partem juvans
Domum atque dulces liberos
Sabina qualis, aut peruſta ſolibus. . . .
Horat. Libr. 5, *Ode* 1.
Et poterit dici ruſtica, ſi qua proba eſt.
Ovid. Remed. Amoris.

relâchoient pas. Une choſe bien digne de remarque, c'eſt que l'innocence des mœurs champêtres fit ſur les âmes des impreſſions avec une telle force de ſentiments, que Spurius Carvilius devint à Rome un objet d'ignominie & de haine pour avoir donné le premier, le ſpectacle du divorce.

L'an de Rome 522.

La principale occupation des femmes de la Campagne, étoit la filature (45); devoir qu'elles ne pouvoient négliger, & qui devint pour la Ville un uſage général. Dans le temps même où le luxe fit diſparoître l'ancienne ſimplicité, on conſervoit encore dans la cérémonie des Nôces le ſimulacre de cet uſage champêtre. La quenouille, le fuſeau & le peloton de laine étoient du cortége. La filature, cet exercice propre des femmes élevées à la Campagne, fut pratiquée par Caïa Cæcilia, femme de Tarquin l'ancien; elle paſſa pour la plus habile Fileuſe de ſon temps. Il s'établit à ce

Briſſonius.

(45) Undè factum eſt ut nubentes virgines comitaretur colus compta cum fuſo & ſtamine. *Briſſonius de ritu Nuptiarum, p.* 37. Poſtes verò januæ lanâ tangi à nubentibus conſueverant. *Ibid.*

ſujet, une coutume qui prouve bien l'influence de l'exemple. Une nouvelle mariée, poſant le pied ſur le ſeuil de la porte de ſon mari, répondoit à celui qui lui demandoit ſon nom, je m'appelle *Caïa*, c'eſt-à-dire bonne Fileuſe. *Briſſonius, p. 42.*

L'Orateur Romain, dans ſon Plaidoyer pour Roſcius d'Amérie, s'adreſſant à l'Accuſateur de ſon Client, lui dit: « Cette vie champêtre, que » par un inſultant mépris vous traitez » de groſſière, nous a fait connoître la » ſage œconomie, l'amour du travail & » l'exacte probité; elle nous a enſeigné encore à pratiquer ces vertus » morales (46) ». *Cicero, pro Roſcio Amerino.*

Ce qui opéra une ſi grande influence ſur les eſprits, ce fut le nom d'*Agricole*, lequel emportoit alors une idée de reſpect & de conſidération. Ce qui eſt reſpecté devient honorable; auſſi ſe fit-on un honneur d'imiter les Cultivateurs. M. Curius, aſſis ſur un banc dans ſa chaumière, dit fière-

(46) Vita autem hæc ruſtica, quam tu *Agreſtem* vocas, parcimoniæ, diligentiæ, juſtitiæ magiſtra eſt. *Cic.*

Val. Max. ment, qu'il aime mieux faire la Loi aux Riches que d'être riche lui-même. Curius, par ce noble mépris des richeſſes, apprenoit à ſes Concitoyens à les mépriſer.

Fabricius refuſe de grandes ſommes & des Eſclaves à ſon ſervice. Il ſe croit riche ſans argent, & continue à marcher ſans ſuite, accompagné de ſa ſeule vertu, *ſine pecuniâ prædives, ſine uſu familiæ abundè comitatus.* Des ſentiments ſi généreux devoient exalter tous les cœurs. La pauvreté de ce Laboureur eſtimée, & ennoblie par l'eſtime générale, fut préférée à l'opulence.

Ibid. libr. 4, cap. 3.

Ces illuſtres Campagnards qui joignoient à l'éclat des honneurs Conſulaires & des Ornements triomphaux, le mérite de ſoutenir avec dignité un état de médiocrité réduit au néceſſaire phyſique, ces Héros de la tempérance & de la frugalité, fortifioient dans les eſprits cette auſtère manière de vivre ; leur exemple ſe reproduiſoit dans le Public, & devenoit la régle de la multitude; telle eſt la force de l'eſprit d'imitation.

Les Arts Méchaniques ne ſçauroient s'allier avec l'Agriculture ; celle-ci eſt un cercle de travaux qu'il faut ſans ceſſe parcourir, en fourniſſant toujours la même carrière. Des hommes courbés ſur les ſillons ne pouvoient donc être Artiſants. Ils méprisèrent les Métiers, qu'on abandonna aux Eſclaves. Ce mépris devint un préjugé de Nation, qui ſubſiſtoit encore du temps de Virgile. « Romains, laiſſez aux Artiſtes Etran-» gers le talent de donner de la vie à » l'airain & au marbre. De tous les » Arts, un ſeul eſt digne de la Ma-» jeſté de Rome ; c'eſt d'agiter les » Deſtins des Empires, & de donner » des Loix à l'Univers » ;

Virgilius, Æneid. libr. 6.

Hæ tibi erunt artes.

Telle fut l'influence de l'Agriculture ſur les Mœurs. Comme dans le monde moral, ainſi que dans le monde phyſique, il y a toujours action & réaction, les mœurs à leur tour pésèrent ſur l'Agriculture.

2° Influence des Mœurs ſur l'Agriculture.

Après la guerre des Tarentins & la défaite de Pyrrhus, il ſe fit dans les eſprits une révolution étonnante.

Les anciens principes s'affoiblirent. De séduisantes nouveautés donnèrent de fausses idées. Ce fut une autre manière de voir & de sentir. En un mot, la trempe des âmes ne fut plus la même (47). Les superbes dépouilles des Peuples vaincus avec le Roi d'Epire, les superfluités élégantes des Tarentins éblouirent les yeux des Romains, & développèrent ce germe funeste de cupidité, caché dans le cœur de l'homme, & ce goût de volupté que les grands Ecrivains de Rome déplorent avec tant d'éloquence.

Les richesses amenèrent les plaisirs & les jouissances, qui ne manquent jamais d'énerver l'ame, fût-elle d'une trempe mâle & vigoureuse. Les vertus s'affoiblirent par dégrés, & s'anéantirent enfin (48). Ce grand

(47) Corrupti mores depravatique sunt admiratione divitiarum. *Cic. de Officiis, Libr.* 2, *Cap.* 21. Illæ opes atque divitiæ afflixêre sæculi mores, mersamque vitiis suis quasi sentinâ rempublicam pestem dedere. *Florus, Libr.* 3, *Cap.* 12.

(48) Ante hunc diem nihil nisi pecora Volscorum, greges Sabinorum, carpenta Gallorum, fracta Samni-

changement

changement dans les mœurs influa ſur toutes les branches de l'Adminiſtration, & l'Œconomie rurale en reſſentit les atteintes. De la corruption générale, comme d'une ſource empoiſonnée, ſortirent des fléaux funeſtes à l'Agriculture, l'eſprit de domination, le luxe, l'amour & l'avidité des richeſſes.

1° Eſprit de domination.

Tant que Rome fit la guerre contre des Peuples voiſins, ces Expéditions Militaires ſe terminoient en peu de temps & avec peu de monde. Si l'on prenoit le glaive pour ſe rendre ſur un champ de bataille, on le dépoſoit bientôt pour reprendre la charrue; l'Agriculture ne s'en reſſentoit pas. Mais, quand la République, toujours agitée par la manie de s'agrandir, forma des entrepriſes de la plus grande importance, il fallut mettre ſur pied de grands corps de Troupes, & les renouveller ſouvent. Les Aigles Romaines furent portées au-delà des limites de l'Italie. On vit la guerre

tum arma vidiſſet . . Tu ſi captivos aſpiceres; ſi pompam, aurum, purpura, ſigna, Tabulæ, Tarentinæque deliciæ. *Idem*, *Libr.* 1.

ſuccéder à la guerre ; après avoir vaincu, on voulut encore vaincre. Ce ne fut plus qu'un enchaînement de Marches, de Siéges, de Batailles, d'Invaſions. Les Soldats, preſque toujours hors de leurs Foyers champêtres, ne pouvoient vacquer aux travaux des Champs. Tant de Victoires brillantes, remportées de toutes parts, allumèrent de plus en plus la paſſion des armes. On pouvoit tout oſer; on oſa tout ; & les brigandages d'une Nation s'appelloient *de la Gloire.* On oublia dès-lors cette gloire œconomique, qui ſçait agrandir un Etat par l'amélioration des biens-fonds, & qui donne tout, ſans rien détruire.

Uniquement épris de l'éclat Militaire, ces Laboureurs guerriers n'aimèrent plus que ce qui avoit de l'éclat. Les occupations ruſtiques n'eurent plus pour eux les mêmes attraits ; ils laiſsèrent peu à peu les Champs ſe hériſſer de ronces. Avec quelle vivacité (49) de couleurs Virgile nous

(49) Tot bella per orbem.
Tàm multæ ſcelerum facies. Non ullus aratro
Dignus honor. Squallent abductis arva Colonis,
Et curvæ rigidum falces curvantur in enſem.
Georg. Libr. 1.

peint le délaiſſement des terres productives ! « La Guerre étend ſes ravages par-tout ; les Champs ſont » négligés ; les Campagnes, ſans Laboureurs, deviennent ſtériles, & du » fer qui creuſoit les ſillons, nous » forgeons des inſtruments meurtriers ».

Le luxe fut un autre fléau de l'Agriculture ; il agit trop puiſſamment ſur le caractère des hommes ; il les rend pareſſeux, indolents, ennemis du travail, uniquement paſſionnés pour les agréments de la Société. Les pénibles exercices de la Culture, doivent être pour ces hommes bien repouſſants. La molleſſe fit naître de prétendus beſoins qu'elle multiplia. Les Citoyens d'une claſſe inférieure commencèrent alors à négliger les Champs, & vinrent dans la Métropole exercer leur induſtrie ſur les Arts frivoles. Dès-lors les Terres furent moins travaillées, par ce qu'il y eut moins de bras pour les remuer. 2° Le Luxe.

La vanité, compagne inſéparable du luxe, cherchoit à s'étaler par un vain appareil de magnificence. Ce

n'étoit pas au milieu des guêrets qu'elle pouvoit ſe ſatisfaire. La vie champêtre, ſimple & modeſte, ne préſentoit qu'un ſéjour d'ennui pour des ames jalouſes de l'oſtentation qui veut s'annoncer. On vouloit figurer ſur le Théâtre de Rome; il fallut renoncer à la ſolitude & aux ſoins immédiats que les Propriétaires avoient toujours donnés à leurs Domaines ruraux. Columelle ſe plaignoit de ce changement. « Nous avons » donc abandonné la faulx & la charrue pour fixer notre ſéjour dans les » Villes. Nos mains n'ont plus d'autre » exercice que celui d'applaudir au » Théâtre & au Cirque, au lieu de » les employer aux Labours & à la » culture des Vignobles ».

De Re Ruſtica Proemium.

On abandonna la régie des Domaines à des Serfs ou à des Fermiers; les premiers, preſque relégués dans la claſſe du bétail qu'on nourriſſoit, travailloient ſans motif. Le travail de ces Etres infortunés étant ſans profit, devoit ſe faire avec cette lenteur & ce découragement qui refroidit des hommes ſans prétention,

& ſans eſpérance de ſalaire. *Coli rura ab ergaſtulis peſſimum eſt & quidquid fit à deſperantibus.* Les façons, qui doivent aider les efforts de la Nature, étoient ſouvent négligées ou malfaites, & la terre devoit refuſer au moins la ſurabondance de ſes productions. Rien n'eſt plus vrai que la maxime d'un Ancien: *La préſence du Maître améliore ſon Champ*; maxime dont un Poëte (50) a ſenti toute la vérité.

Plinius, libr. 18, cap. 6.

Colum.

Ovid.

Lorſque les Propriétaires étoient eux-mêmes Agricoles, les pertes cauſées par divers accidents ou par ignorance, étoient réparées par un redoublement d'efforts & d'activité. Mais la négligence (51), la mauvaiſe volonté ou les rapines ſourdes des Serfs-Laboureurs, faiſoient à leur Maître un tort irréparable.

---

(50) Præſentiam domini profectum eſſe agri. *Columella*... Cum agrorum poſſeſſoribus antiquo more adminiſtrarentur, minus jacturæ patiebantur res ruſticæ, nam induſtria dominorum multa penſabat. *Idem.*

(51) Negligentia ſervi aut rapacitas intervenit. *Id.*
Neglectus domino pauca ferebat ager.
Ovid. Faſt. Libr. 2.

Les Citoyens, ſédentaires à Rome, établirent l'uſage de donner leurs biens-fonds à ferme, en argent ou en denrées, dont on ſtipuloit la quantité. Le Fermier Solonus, encouragé par l'eſpoir du bénéfice, dût à la vérité s'intéreſſer à l'exploitation de ſa Ferme; mais cet avantage particulier ne donnoit pas plus d'accroiſſement à l'Agriculture, qui n'embraſſa pas plus de terrein. En effet le Fermier toujours avide, dans tous les temps & en tous les lieux, ne ſe nourrit que de l'eſpérance du gain, écarte toute idée de dépenſe relative à l'amélioration; il laboure ce qui a été cent fois labouré; ſa main ne s'imprime que ſur les meilleures piéces d'un champ qu'il épuiſe, & laiſſe les moins bonnes aux plantes inutiles; il ne défriche pas un ſol dont il déguerpira un jour; & ce n'eſt que par les défrichements qu'on peut augmenter la maſſe des productions territoriales.

Le faſte orgueilleux porta bientôt d'autres coups à l'Agriculture. La folie des Maiſons de Plaiſance devint

un mal épidémique. Cicéron ne put s'en préſerver, quoique ce grand homme eût été formé ſur le modéle des mœurs anciennes. Il nous apprend lui-même que ſa belle maiſon d'Arpinum n'étoit, du temps de ſon Ayeul (52), qu'une Métairie dans la ſimplicité antique.

Le Territoire de Rome, c'eſt-à-dire l'Italie (53), ſembla diſparoître ſous des Edifices ſuperbes, très-nombreux & d'une grandeur immenſe, *Villas in urbium modum ædificatas.* La Maiſon de Plaiſance de Lucullus, avec des dépendances très-étendues, n'avoit preſque pas de terres pour les Labours; ce qui fait dire à Pline: « Scévola avoit des champs ſans » maiſon, & Lucullus, des maiſons

Salluſt. in Catilin.

Plinius, libr. 18, cap. 6.

(52) Hanc vides Villam ut nunc quidem eſt, lautius ædificatam; ſed hoc ipſo in loco, cum avus viveret & antiquo more, parva eſſet Villa. *Cic. de Legibus, Libr.* 2. M. Capmartin prétend que Cicéron avoit 19 Maiſons de Campagne.

(53) Illa diſceptatio tenebat quòd Conſul in Sicilia ſe M. Valerium qui tunc Claſſi præeſſet, Dictatorem dicturum eſſe aiebat; patres extra Romanum agrum, cum autem in Italia terminari, negabant Dictatorem dici poſſe. *T. Livius, Libr.* 7, *Decad.* 3.

» ſans champs : *cum Villâ Scevolæ* » *fundus careret, Villa Luculli agro* ». Tout y étoit ſacrifié au luxe, & rien à ſa vraie deſtination. C'étoit une ſorte de larcin fait à la ſubſiſtance du Public.

Martial raille d'un ton plaiſant ſur ce mauvais goût, qui depuis long-temps dénaturoit les objets en tranſportant, pour le dire ainſi, les Villes au milieu des Campagnes. « Du haut » de votre Pavillon, on ne voit que » des lauriers ſtériles & des arbres » ſuperbement inutiles, ombrageant » les plaines que les gerbes devroient » couvrir. Priape, le Dieu Tutélaire » des fruits, n'a rien à garder. Vous » faites venir de Rome vos proviſions » de bled. Cela doit-il ſe nommer » une *Maiſon des Champs ?* Non. » C'eſt une Maiſon de Ville, loin de » la Ville. *Rus hoc vocari debet, an* » *domus longè* » ?

Martialis, Epigr. 57, libr. 3.

« Bientôt les nouveaux Edifices » qui s'élevent, dit le Poëte dans les » tranſports de ſon indignation, laiſ- » ſeront à peine des terres à labourer. » De quels prétextes pouvons-nous

Horat. libr. 3, Ode 16.

» colorer de pareils abus, tant de fois » condamnés par Caton, & par nos » Légiſlateurs ». Les geſtations, ou avenues, étoient de pluſieurs milles en longueur ou en détours. Le ſol ſe perdoit ſous des piéces immenſes d'eau. Ces eaux étoient aſſervies au plaiſir du Maître, & à l'ornement des Jardins. On aima avec paſſion la Culture de pur agrément (54). On mettoit du goût & de la volupté où l'on ſe contentoit anciennement de faire naître l'abondance. On recherchoit avec empreſſement des Jardiniers Décorateurs, *Topiarii*, qui prenoient ſoin des berceaux de verdure, de treillage, & qui ſçavoient tailler le bouis, le mirthe, & donner aux arbuſtes & aux arbres des formes élégantes.

Alexander ab Alexan. libr. 3, cap. 25.

Cicero ad Q. Fratrem, libr. 3. Epiſt. 1.

« De tous les arbres que vous cul- » tivez avec ſoin, dit le Cenſeur du » luxe, le Cyprès, ſi déteſté des » vivants, ſuivra ſeul ſon Maître. » Le Plane, qui forme ſa voûte au » ſommet des airs, & qui n'a d'autre

Horat. Libr. 5. Ode 12.

(54) Voyez, *ad calcem*, la Note (*B*).

» avantage que de donner une ombre » agréable, ſera préféré à l'Ormeau » utile à ſoutenir la Vigne. Là » Violette, le Myrthe & cent autres » Fleurs parfument des Vergers (55), » où les Oliviers produiſoient un re- » venu conſidérable à leur ancien » Maître ».

Cicéron, qui ne s'étoit pas trop roidi contre le torrent, mais que ſon cœur ramenoit ſans ceſſe à l'ancienne ſimplicité, Cicéron dit, au ſujet de la Maiſon de Campagne de ſon frère, que c'étoit une maiſon de Philoſophe, c'eſt-à-dire qu'elle n'étoit propre qu'à relever la folie des autres maiſons (56).

Varro, libr. 1. On objectera peut-être que ce n'eſt là qu'une exagération, puiſque, ſuivant le témoignage de Varron,

---

(55) At poſtquàm platanis ſterilem præbentibus umbram
Uberior quavis arbore venit honos.
Ovid. de Nuce.
Noſtra ſcilicet nemora noſtræque Villæ tuebuntur?
Tacit. Annal.

(56) Quamquàm ea Villa quæ nunc eſt, tamquam Philoſophia videtur eſſe quæ objurget cæterarum Villarum inſaniam. *Cic. ad Q. Fratrem, Libr.* 3, *Epiſt.* 1.

l'Italie n'étoit qu'un grand Verger. *Tota arboribus conſita eſt, ut tota pomarium videatur.* Mais un Verger n'eſt pas pour fournir aux ſubſiſtances. Il eſt plutôt pour la délicateſſe que pour la nourriture. Les ſoins qu'on donne aux arbres fruitiers ne ſont pas la Culture en grand; c'eſt celle qui fait germer les grains pour nous alimenter, le lin & le chanvre pour les toiles, les divers ſimples pour les teintures, les plantes des prairies pour nourrir les troupeaux qui nous fourniſſent la laine; c'eſt elle qui multiplie les animaux utiles. Ces fruits délicieux, ſi eſtimés des voluptueux de Rome, remplaçoient-ils ces avantages ? Quand on préfère un fruit à un épi, il faut que l'Agriculture tombe dans un état de langueur.

On porta plus loin le délire; on la déshonoroit. Cicéron, avec le langage du cœur & de la raiſon, reproche (57) à l'Accuſateur de ſon

(57) Vitamque hanc ruſticam honeſtiſſimam & ſuaviſſimam probro & crimini putas eſſe oportere. *Cicero, pro Roſcio Amerino.*

Client, d'avilir par les plus groſſières injures, l'ordre des Citoyens, le plus honorable, diſtingué ſur-tout par la douceur des Mœurs & du Commerce dans la Société.

3° L'amour & l'avidité des Richeſſes.

L'avidité des richeſſes mit le comble au mal. Le luxe, qui ſe fait ſans ceſſe de nouveaux beſoins, cherche les moyens de les ſatisfaire. Quand la ſource des revenus eſt tarie, elle creuſe ſourdement & va puiſer dans les ſources d'autrui; la ſoif de l'or qui la tourmente ne s'étanche jamais. Ces hommes faſtueux qui, dans la corruption générale des mœurs, ſe trouvèrent chargés de la manutention des Loix, en abusèrent pour les faire ſervir d'inſtrument à leurs paſſions. Le mal eſt alors ſans reméde; car il n'eſt pas poſſible d'employer la Loi pour le combattre, puiſqu'il ſe couvre de l'Egide même de la Loi. Les Citoyens pervers établirent principalement l'eſpoir de leurs rapines ſur la denrée la plus néceſſaire à la vie. Ce fut cette belle branche d'Agriculture qu'ils entreprirent de flétrir & de mutiler, armés du nom ſacré de l'Autorité.

Cicéron expoſe au grand jour les infâmes procédés de Verrès, Préteur de Sicile ; &, malheureuſement pour la République, il y avoit bien des Verrès départis dans les Provinces. Ces hommes vils reprenoient ſur la Campagne tout ce que leur avoit coûté l'ambition de parvenir aux grands Emplois, tout ce que leur coûtoit encore l'amour des plaiſirs, les prodigalités & les folles dépenſes. « Depuis que les Romains ſont de- *Ovidius*
» venus les Maîtres de l'Univers, » ils ne ſe laſſent jamais d'acquérir, » ni de diſſiper. Leurs faux beſoins » toujours renaiſſants, toujours inſa- » tiables, ne ſe refuſent à aucune » injuſtice » (58).

On levoit dans les Provinces, un tribut de bled en nature ; c'étoit le dixiéme de la récolte, & qu'on appelloit *Frumentum Decumanum*. Ce bled devoit être tranſporté à Rome,

---

(58) Ut tetigit ſumma vertice Roma Deos,
Creverunt & opes & opum furioſa cupido,
Et, cùm poſſideant plurima, plura volut.
Quærere ut abſumant, abſumpta requirere certant.
Ovid. Faſt. Libr. 1.

Roſinus, Antiquitatum Romanarum Annales, libr. 10.

pour être vendu par le Cenſeur, ou le Gouverneur de la Province le vendoit lui-même aux Fermiers de l'Etat, *Publicani*, leſquels en devoient compter aux Magiſtrats chargés de la Caiſſe publique, *Ærarium.*

Dans les Pays de Conquêtes, on étoit obligé de fournir une certaine quantité de grains, à raiſon de tant par arpent : *Frumentum emptum.* Le prix en étoit réglé par le Sénat. Cet approviſionement devoit ſervir aux diſtributions qu'on faiſoit au Peuple.

Il falloit fournir au Gouverneur, pour l'entretien de ſa maiſon, un certain nombre de muids de bled, *Modios*, dont il régloit lui-même le prix. Enfin, il étoit d'uſage de faire au Gouverneur un préſent en grains, *Frumentum Honorarium.*

Ici commencent les rapines deſtructives de l'Agriculture. Après la récolte, les Employés à la perception des grains (59), ne permet-

(59) Malo enim plus dare, quàm non maturè ex area tollere . . . Ex area, niſi pactus eſſet arator, ne tolleret . . . In cellam, quòd ſumi oportet æſtimaſſe

toient pas qu'on enlevât de l'aire, ou du grenier, la plus petite quantité, avant qu'on eut payé ce qui étoit dû à l'Etat. Le Laboureur étoit toujours disposé à s'acquitter; mais l'avarice affectoit des longueurs & des retardements. Le Colon ennuyé, pressé de vendre, offroit de l'argent ou une quantité quelconque de grains. Quelquefois on le chicanoit sur la qualité de ces grains qu'on rebutoit. Il falloit bien, pour les faire accepter, donner quelques mesures de plus; ou compenser avec de l'argent, la prétendue mauvaise qualité de la denrée. *Cicero.*

Le bled, qui étoit acheté pour le compte de l'Etat, s'achetoit au-dessous de sa valeur. La cupidité avoit imaginé un moyen de gréver encore le Vendeur, pour se procurer un nouveau bénéfice; c'étoit de l'obliger à transporter les grains vendus (60), *Idem.*

& pecuniam pro frumento abstuliſſe.. Tu civitatum Siciliæ vulgò omne frumentum improbas. *Cic. in Verrem. Actio* 2a.

(60) Secuti sunt avariores Magistratus qui instituerunt in difficillima loca, asportandum frumentum importare, ut vecturæ difficultate ad quam vellent æstimationem, pervenirent. *Cic. Ibid.*

aux dépôts les plus éloignés. Pour ſe rédimer de cette corvée, il falloit ſatisfaire avec de l'argent l'avarice des Chefs & des prépoſés.

Le Gouverneur, dans ſes achats, régloit ſur ſes intérêts, le taux qu'il vouloit y mettre; & c'étoit preſque toujours avec perte pour le Vendeur. Les préſents en denrées, étoient des préſents de nom, & des extorſions dans la réalité. Ces vexations frappoient tout à la fois ſur le Cultivateur & ſur l'Induſtrie champêtre. La raiſon en eſt ſimple.

C'eſt le bénéfice du travail qui fait travailler. L'induſtrie eſt plus ou moins active relativement au plus ou moins de profit qu'on a droit d'attendre. L'intérêt eſt le père & le premier mobile des Arts; ſans cet être créateur, rien ne ſort du néant, ou tout y rentre. Le Cultivateur, qui voyoit le fruit de ſes peines anéanti, devoit tout naturellement être découragé, & n'achever pas le ſillon commencé. Le grain s'échappoit à peine de ſes mains pour féconder les champs. Eh! quel homme ſenſé peut vendre inutilement

inutilement ſes ſueurs à la terre (61)? La non-valeur ôte le goût du travail, puiſqu'elle en fait perdre le fruit.

Les bornes des Champs, qui avoient été ſi fort reſpectées dans les beaux jours de la République, ceſsèrent de l'être, lorſque l'avidité des richeſſes fit diſparoître le régne des vertus. Ce n'étoit plus la Loi, mais la paſſion de s'agrandir qui bornoit les poſſeſſions (62). Le Patron empiétoit ſur les terres de ſon Client; car il eſt dans la jalouſie d'une cupidité raſſaſiée de biens, de s'indigner contre les jouiſſances d'autrui. Ainſi les Propriétaires foibles par état, ſe trouvoient réduits à une diminution de Culture.

Dionyſius Halicarn. libr. 2, cap. 22.

Horatius. Ovidius.

L'avidité des richeſſes oppoſa encore un nouvel obſtacle à l'améliora-

---

(61) Nemo enim ſanus debet impenſam vel ſumptum facere in Culturam, ſi videt non poſſe refici. *Varro.*

(62) Quid, quod uſque proximos
Revellis agri terminos,
Et ultra limites Clientium
Salis avarus. *Horat. Libr. 4, Ode 6.*
Venerat in morem populi depaſcere ſaltus,
Jamque in privato paſcere inertis erat.
Ovid. Faſt. Libr. 5.

tion des terres. Les grands Propriétaires étoient bien plus en état que tout autre, de faire fleurir l'Agriculture ; avec des dépenſes utilement employées, ils auroient défriché une ſuperficie ſtérile, planté un bois, deſſéché des étangs & des marais ; c'eût été pour eux une augmentation de revenus ; mais le cœur toujours affamé ſe refuſoit à l'eſpérance de jouir, pour une jouiſſance actuelle. L'uſure étoit une des plus anciennes calamités de Rome. *Sanè vetus urbi fœnebre malum.* Elle étoit pour ces riches Propriétaires une mine plus abondante que le ſein fécond de la terre. Ils plaçoient leur argent à un pour cent par mois, *unciarium fœnus.* Ces profits étoient ſouvent portés plus loin ; ils alloient à quatre pour cent par mois.

Tacitus, Annal. libr. 6.

Aufidius, poſſeſſeur de grands Domaines, *dives agris*, donnant ſon argent à quatre pour cent par mois, prélevoit par avance, l'intérêt ſur le capital. Scaptius, Créancier de la Ville de Salamine, en exigeoit un intérêt exceſſif. Pompée touchoit tous

Horat. libr. 1, Satyr. 9.

les mois, ſur les impoſitions extraordinaires de la Cappadoce, trente-trois talents Attiques, & ce n'étoit pas même l'intérêt de ſon argent. Outre les richeſſes immenſes qu'il avoit apportées de l'Aſie, après la guerre contre Mithridate, le ſeul argent monnoyé montoit à dix-ſept mille cinq cents cinquante talens; ce qui, à mettre le talent à cinq cents écus, fait 26,325,000 livres.

Cic. ad Attic. libr. 5, Epiſt. 21.

L'Abbé Mongault. Voyez ſur la 6 Lettre du liv. 2 à Atticus.

Brutus, ce Défenſeur & Victime tout à la fois de la Liberté Romaine, étoit un très-grand Uſurier : il prêtoit ſon argent à gros intérêt au Roi Ariobarzane.

Cicero ad Attic. libr. 6, Epiſt. 3.

Appius, Prédéceſſeur de Cicéron dans le Gouvernement de Cilicie, n'avoit rien laiſſé que ce qu'il n'avoit pu emporter. D'autres Tyrans, en ſous-ordre, avoient achevé la ruine du Pays. Quel gain Piſon n'avoit-il pas fait ſur les bleds ? *Quis tibi modus frumenti honorarii.*

Idem.

Cicero pro Sexto, in Piſonem.

L'eſprit ſuit le cœur. La dépravation des mœurs empêchoit ces hommes ſi avides d'appercevoir les avantages qui réſultent de l'Agri-

culture, ce grand principe de vie du corps Politique. Ils ne vouloient pas attendre la renaiſſance annuelle des fruits, la terre ne pouvant leur reſtituer qu'une fois l'année, les avances qu'ils lui auroient faites. La cupidité ne s'accommodoit pas des lenteurs d'une végétation fructueuſe, mais ſujette au dérangement des Saiſons. Les Ides, échéance du paiement des intérêts, contentoient, chaque mois, la paſſion du profit des uſures ; ils ignoroient qu'il n'eſt nul genre de revenu plus juſte que celui qui nous vient de la fertilité de la terre, de la température de l'air & de l'ordre des Saiſons : *Nullum juſtius genus reditus quàm quod terra, cœlum, annus refert.*

Plin. junior, libr. 9, Epiſt. 32.

Les Gouverneurs de Provinces tiroient de groſſes ſommes des Villes riches, pour les exempter du logement des Gens de Guerre. Les Grands vendoient bien cher leur protection aux Villes & aux Rois mêmes : *Reges & Populos liberos nobilibus vectigal pendere.* Ce prétendu Protectorat leur préſentoit, chaque jour, l'occaſion de

Saluſt. in Jugurth.

parvenir à l'opulence, ſans les riſques & ſans les ſoins d'une récolte. En un mot les Romains, depuis l'époque de la dépravation des mœurs, n'ayant connu que d'iniques moyens pour acquérir des richeſſes, négligèrent les ſeuls légitimes moyens de s'enrichir, le Commerce, les Arts & ſurtout l'amélioration de l'Agriculture; maîtres des dépouilles de l'Univers, ils parvenoient facilement, par les métaux, à toutes les jouiſſances, s'embarraſſant peu de la fortune lente des travaux champêtres.

Les diſtributions publiques nuiſirent beaucoup à la Culture des Champs. Les Tribuns, mauvais Citoyens, (*Turbatores Plebis*) établirent l'uſage de diſtribuer du bled au Peuple, qu'ils vouloient s'attacher, & le rendre, à ſon inſçu, complice de leurs mauvais deſſeins. Si le bled hauſſoit de prix, un eſprit de domination ſourde ſe donnoit alors un faux air de zéle pour le bien public; mais le Sénat découvroit à travers ce prétendu motif, des vues dangereuſes; ce qui cauſa la perte des Gracques. *Tacitus; Annal. libr. 3.*

Paterculus. Ce fut C. Gracchus qui le premier donna l'exemple de ces diſtributions, abolies dans la ſuite, puis rétablies par Apuléius (63). Ces largeſſes ſuppoſoient ordinairement le paiement *Manutius.* du tiers ou de la moitié du prix, par ceux à qui on faiſoit des livraiſons en grains ; ce qui étoit très-onéreux à l'Etat, comme l'obſerve Cicéron (64). Le Tribun Clodius oſa rendre ces diſtributions preſque gratuites. Pour remplir le vuide des ſommes ſorties du tréſor, & employées à l'achat des grains, on foula les Habitans de la Campagne. On forçoit l'Agricole à vendre fort au-deſſous de ſa valeur, le froment appellé *Emptum.*

La pareſſe d'une foule de Citoyens, qui ſe refuſoient aux travaux des Champs, fut une ſuite de ces lar-

---

(63) Frumentum plebi dare C. Gracchus inſtituit. *Paterc. Libr.* 2, *Cap.* 6. Sempronia lex de frumento pauperibus, ſemiſſibus & trientibus diſtribuendo jubebat. *Manutius, de Legib. Rom. p.* 165.

(64) Illa concionalis hirudo ærarii, miſera ac jejuna plebecula. *Cicero ad Attic. Libr.* 1, *Epiſt.* 16.

geſſes. On pouvoit vivre ſans travailler ; on ne travailloit pas pour vivre ; auſſi voyoit-on fondre dans la Ville des bandes de Fainéants (65), qui venoient y jouir de leur pareſſe, & préférer à des exercices fatiguants une agréable oiſiveté. Ils ne demandoient que du pain & des Spectacles, *panem & Circenſes*, au lieu d'aller exercer leurs bras ſur les Guérets (66). De là le mécontentement de la Populace, qui témoigna plus d'une fois de la répugnance à ſortir de Rome, quand on ordonnoit qu'il ſeroit formé une nouvelle Colonie ; c'eſt qu'il falloit alors céder à la néceſſité du travail, & défricher, pour vivre, les terres incultes du nouvel Etabliſſement. Auguſte qui, dans la ſuite, ſentit le dommage que ces

Varro.

Saluſt. in Jugurth.

(65) Nunc intra murum ferè omnes patres familiæ irrepſerunt, relicta falce & aratro, & manus movere maluerunt in Theatro ac Circo, quàm in ſegetibus & vinetis. *Varro, Libr.* 2.

(66) Frumentationes publicas in perpetuum abolendi quòd carum fiducia Cultura agrorum ceſſaret. *Sueton. in Octav. Aug.* . Publicis largitionibus excitata plebs Urbanum otium ingrato labori prætulerat. *Saluſt.*

distributions abusives causoient à la Culture, en abolit le pernicieux usage. Telle fut la double influence de l'Agriculture sur les Mœurs, & des Mœurs sur l'Agriculture.

TROISIÈME PARTIE.

État de l'Agriculture, relativement au Commerce.

L'AGRICULTURE & le Commerce ſont des Arts ſi dépendants l'un de l'autre, qu'ils ont en quelque ſorte, une exiſtence commune; ſéparez-les, ils languiſſent; vous ne les verrez jamais fleurir. L'Agriculture avec ſes productions, nourrit le Commerce; & celui-ci l'invite, par la conſommation, à créer les matières d'une conſommation nouvelle.

Pour connoître le rapport entre le Commerce des Romains & leur Agriculture, & terminer avec préciſion ce que j'ai à dire ſur leur influence mutuelle, il eſt eſſentiel d'examiner préalablement, quel fut leur Commerce. La queſtion ne peut être réſolue que d'après cet examen.

Nous ne connoiſſons que deux ſortes de Commerce. Le premier eſt

un échange de choſes uſuelles, entre des Particuliers, lequel roule principalement ſur le néceſſaire phyſique, ſans vûes générales, & ſans une grande importance. C'eſt un trafic de proche en proche, une ſimple mercantille.

Le ſecond eſt le Négoce en grand, cette ſcience pratique, ce ſyſtême raiſonné, qui par le double avantage de l'importation & de l'exportation combinées avec intelligence, enrichit tout à la fois le Négociant & la Patrie; qui remue avec tant d'activité les bras des Habitants de la Campagne; qui donne tant de prix aux productions brutes & informes de la Nature, mais embellies & appropriées à l'uſage de l'homme; qui lie enfin l'importance de l'Induſtrie aux deſtinées d'un Empire.

Les Romains n'ont jamais fait cas du Commerce. Leur inſtitution primitive étoit fondée ſur la Culture & le Métier des Armes. Ces deux Profeſſions étoient les ſeules ennoblies dans l'idée de cette Nation. Quant à la Marchandiſe, dit Cicéron,

celle qui se fait en détail, a quelque chose d'avilissant, *si tenuis, sordida putanda est.* Pour celle qui roule sur un grand trafic, on ne sçauroit absolument la blâmer, *sin magna & copiosa, non est ad modum vituperanda.* Il semble que Cicéron demande grace pour elle. Le Marchand, suivant Plaute, n'avoit nulle considération dans le monde : *Sordidi etiam putandi qui mercantur.* *Cicero, de Offic. libr. 1, cap. 42.*

La Loi Claudia défendoit aux Sénateurs tout trafic, comme une occupation qui faisoit tort à la dignité Sénatoriale (67). On ne leur permettoit même qu'un Bâtiment du port de trois cents amphores, pour transporter de leurs Campagnes voisines de la Mer, leurs propres denrées. *Rivallius.*

Quoique les Romains n'ayent jamais entendu l'intérêt général de la Nation, relativement au Commerce,

(67) Ne Senatus, quique Senatoris pater fuisset, Maritimam navem quæ plus trecentarum amphorarum esset, haberet; id satis esse ad fructus ex agris vehendos creditum est; nam quæstus omnis patribus visus est indecorus, *Rivallius, fol. LXXXVI.*

ils ont toutefois exercé un certain trafic sur terre & sur mer. Argyrippe, dans l'*Asinaria*, dit à sa Maîtresse: « Le gain que j'ai fait en courant les » Mers, est fondu dans votre Maison »; *nam quæ in mari repperi, hîc clari bonis.*

Plautus.

Dès l'an 259, le Collége ou Corporation des Marchands, fut établi à Rome. Avant cette époque, sous le Régne de Tullus Hostilius, les Marchands Romains fréquentoient les Marchés. Mercure étoit leur Divinité Tutélaire. C'est l'attribut qu'il s'arroge lui-même dans le Prologue de l'*Amphitrion*. En 578, on éleva trois Arcades dans le *Forum*, ou Place Romaine, pour mettre à couvert les Banquiers & les Marchands, dont le *Forum* étoit le rendez-vous. C'étoit ce que nous appellons la *Bourse* dans nos Villes Commerçantes. Les Gens d'affaires y trouvoient de l'argent par l'entremise des Banquiers, *Trapezitæ.*

T. Livius, libr. 1.

Idem, ibidem.

Idem, libr. 42.

Le prêt ordinaire étoit un pour cent par mois, *unciarium fœnus.* On fit bien quelques Loix pour le réduire

à la moitié, mais les Banquiers qui refusèrent de prêter, firent fléchir la Loi. Les opérations Mercantilles étoient donc plus coûteuses par le haut prix de l'argent. Les marchandises devoient être vendues plus chèrement. Les ventes ayant bien moins d'activité, le Commerce ne pouvoit prospérer.

Tel étoit le procédé ordinaire pour les paiemens. L'échéance, comme nous l'avons déjà observé, tomboit au jour des Ides, *dies nominis*, *dies pecuniæ*. Ceux qui achetoient à crédit, *emere ad diem*, stipuloient divers termes, *dies annua*, *bima*, *trima*, un terme d'un, de deux, de trois ans. Les Capitalistes déposoient chez le Banquier, leur argent, pour le faire valoir. Hégion, dans la Comédie des *Captifs*, dit à Tyndare : « Suis moi » chez le Banquier; il te fera toucher » la somme nécessaire pour le rachapt » de mon fils ». Cicéron payoit ses Créanciers avec des Assignations, *perscriptiones*, sur les Gens d'affaires qui négocioient avec son argent. Il se formoit quelquefois des Sociétés

Plautus, Actus 1, Scena 3.

Cicero ad Attic. libr. 5, Epist. 1.

pour des Expéditions Maritimes. Le ſévère Caton, dont la morale pratique n'étoit pas ſi auſtère, prétoit de l'argent à gros intérêt, à condition, dit l'ancien Traducteur de Plutarque, que « ces Marchands » ſeroient au nombre de cinquante, » & qu'ils auroient autant de Na- » vires ; & lors il entroit dans la » Société pour une partie ſeulement, » laquelle il faiſoit manier par un » de ſes Serfs affranchis ; par ainſi, » ne mettoit-il pas tout ſon argent » au hazard de la Fortune, ains une » petite partie de ſon ſort principal, » & en tiroit bien gros profit de » l'uſure ».

Amyot, Vie de Marcus Cato.

Je ne vois pas que ces Marchands connuſſent dans leurs opérations, les Contrats d'aſſurance, ſi utiles au Commerce, & dont l'objet eſt d'atténuer & de réduire en parties diviſées ; la maſſe d'une perte qui ſe rejette ſur le grand nombre, & dont le poids total écraſeroit un Particulier. Le Trafic, dans tous les Pays, a donné lieu à l'établiſſement des Douanes, *Portoria*. Il y avoit chez les

Romains, des Bureaux où s'acquittoient les droits sur les Marchandises. Il se commettoit bien des malversations, dans les opérations Fiscales. La cupidité est pour un Etat un fléau des plus funestes, lorsqu'elle fait le mal, au nom même de l'Etat. On trouve, au sujet des Douanes Romaines, un curieux détail dans le sçavant *Traité concernant les Marchandises chez les Romains.* *M. Bouchaud, de l'Acad. des Inſ. & B. L.*

Les Bâtiments de la Marine Romaine, assez grossièrement construits, & peu solides étoient, communément, de bois d'aulne, de pin; &, dans les derniers temps, de pin du Royaume de Pont (68); les mâts étoient de cyprès. Ces Bâtiments devoient être d'un petit gabari, puisqu'on les mettoit à sec sur le rivage, au temps de l'Hiver, pour les lancer à l'eau, au retour du Printemps (69). Le *Horatius, Virgilius, Lucanus.*

(68) Non hùc contendit remige Pinus.
Horat. Libr. 2, Ode 13.
Pontica Pinus Sylvæ filia nobilis.
Idem, Libr. 3, Ode 2.
Nec nautica Pinus
Mutabit merces. *Virgil. Bucolic. Eclog. 4.*
Et fluctibus aptior Alnus. *Lucanus, Libr. 3.*

(69) Trahuntque siccas machinæ carinas. *Horat.*

Commerce étoit donc dans l'inertie, durant la mauvaiſe Saiſon. On ne pouvoit donc former ces grandes entrepriſes qui demandent autant d'activité que de continuité.

J'oſe hazarder une conjecture qui ne peut être qu'un ſimple apperçu. Les Navires partis du Port d'Oſtie, pour aller faire un chargement dans les Pays Etrangers, s'y tenoient à l'ancre, en attendant la belle Saiſon. Horace, qui conſole Aſtérie, lui dit: « Ne vous affligez pas de l'abſence » de Gygès, votre époux. Les vents » favorables qui ſoufflent au Prin- » temps, le raméneront enrichi du » Commerce de Bythinie ». Il ne s'agit pas ici d'un homme nourri dans la moleſſe, lequel redoute la Mer, & ne veut s'embarquer qu'aux beaux jours, mais d'un Marchand qui, dans la crainte de perdre ſa Cargaiſon dans un naufrage, aime mieux différer ſon retour, & gagner moins, à cauſe du retardement.

Horatius, libr. 2, Ode 16.

Horatius.

Quelle fut l'époque du Commerce Maritime chez les Romains ? Le ſçavant

ſçavant Huet croit qu'ils s'y appliquoient dès le temps de leurs Rois. En effet, après l'expulſion de Tarquin, & ſous le Conſulat de Jun. Brutus, la République fit avec les Carthaginois un Traité, qui portoit que les Marchands Romains, qui aborderoient à Carthage, ne payeroient aucun droit, à l'exception de ce qui ſeroit donné au Crieur & au Scribe; mais que ni les Romains ni leurs Alliés ne pourroient naviger au-delà du beau Promontoire. Voilà déjà des Loix prohibitives. Suivant un autre Traité ſubſéquent, les Romains ne pouvoient trafiquer, ni faire des Etabliſſements ſur la Côte d'Afrique, au-delà du même Promontoire. Il faut conclure de là 1° qu'avant l'époque du premier Traité, c'eſt-à-dire ſous les Rois de Rome, on connoiſſoit déjà le Commerce Maritime, du moins, de proche en proche; car on commence toujours par naviger de près en près, avant que de hazarder une navigation lointaine. 2° Qu'Ælius Donatus, dans la *Vie de Térence*, s'eſt trompé, quand il a dit qu'il n'y avoit

Hiſt. du Commerce, Edit. de Lyon 1763. p. 123.

Polyb. libr. 3, cap. 5.

eu aucun Commerce entre les Peuples d'Italie & les Afriquains avant la ruine de Carthage, *nullo Commercio Italicos inter & Afros, niſi poſt deletam Carthaginem cæpto.*

L'obſervation du célébre Auteur de l'*Eſprit des Loix*, n'eſt pas plus exacte. « On n'a jamais remarqué aux » Romains de jalouſie ſur le Négoce. » Ce fut comme Nation rivale & non » comme Nation commerçante qu'ils » firent la guerre aux Carthaginois ». Il eſt vrai que la paſſion de dominer par tout, fut le grand mobile des Guerres Puniques; cette idée étoit la ſeule qui tint le plus de place dans leur eſprit; mais il n'eſt pas moins vrai que l'intérêt du Commerce n'y fut pas oublié. Le Conſul Marcius, ayant annoncé aux Carthaginois la deſtruction de leur Ville: « Vous » devez, leur dit-il, vos malheurs » aux richeſſes immenſes acquiſes » par le Commerce; en temps de » Paix même, n'avez-vous pas pillé » nos Marchands »? On voit ici que la République faiſoit entrer en conſidération le Commerce qui avoit

Vol. 7, p. 27, Edit. in-12.

T. Livius.

enrichi les Carthaginois leurs rivaux, & les dommages que les Marchands d'Italie avoient soufferts de leur part.

Je ne sçaurois me persuader que l'acharnement des Romains pour la conquête de la Sicile, ne fût qu'un pur motif de rivalité, entre eux & les Carthaginois. Ils envisageoient les uns & les autres, les grands avantages qu'ils pourroient tirer de la proximité d'un Pays riche & fertile (70). Si la Sicile eut été une Contrée stérile & réprouvée de la Nature, ni les uns ni les autres ne s'en fussent occupés. On n'a jamais eu la folie de conquérir des Déserts & des Rochers. *Florus.*

Le Commerce des Romains, comme chez tous les Peuples Commerçans, se divisoit en trois branches, circulation intérieure (*circumvectio*) exportation & importation.

Il faut supposer chez une Nation policée, les Arts du premier besoin, 1° Circulation intérieure.

(70) Mox, cùm videret (Romanus), opulentissimam in proximo prædam (Siciliam), quodam modo Italiæ suæ abscissam, adeò cupiditate ejus exarsit. *Florus, Libr.* 2.

la Culture qui la nourrit, & les Atteliers qui l'habillent. Ces Arts ne ſçauroient être concentrés en un même lieu. Ici l'activité applique des bras nerveux aux travaux de la terre; là elle fournit des mains induſtrieuſes, propres à façonner les préſents de la Nature. Dans un Canton la terre eſt prodigue de certaines productions; & dans un autre, elle en eſt avare. Il a dû réſulter de ces variétés une communication de choſes utiles ou néceſſaires, un Commerce d'échange, une circulation de Province en Province, & de Ville en Ville dans le même état. L'Hiſtoire ne nous a pas conſervé les détails de cette circulation intérieure pratiquée chez les Romains. Réuniſſons, s'il eſt poſſible, des lueurs éparſes dans les Ecrits des anciens Auteurs, & voyons ſur quoi rouloit cette correſpondance mutuelle entre les divers Diſtricts de la République.

Varro, libr. 3, cap. 8. Colum. Horat.

Les vins de Cécube, de Maſſique, de Surrentum, d'Ammince ſe répandoient en divers Cantons. Le bled étoit commun ſur-tout dans l'Apulie.

Pline le préféroit à tous les grains de cette eſpéce, qui croiſſent dans les Pays Etrangers. Il fondoit cette préférence ſur le poids du grain & ſur la blancheur de la farine. *Plinius, libr. 18, cap. 7.*

L'huile étoit fort rare dans le premier âge de la République ; auſſi étoit-il défendu d'en répandre ſur les bûchers funébres. T. Live obſerve que P. Cornélius Scipion étant Edile, en fit diſtribuer au Peuple à la ſolemnité des Jeux Publics qu'il célébra. Il devoit s'en faire une grande conſommation, s'il faut en juger par le grand nombre de lampes à huile gravées dans le *Recueil d'Antiquités* de M. le Comte de Caylus. *Idem. Decas 3, libr. 5.*

La laine fut le grand objet de la conſommation intérieure ; c'étoit la matière de l'habillement des Romains ; elle occupoit les Fileuſes & les Tiſſerands. Dans le Pays des Tarentins, on élevoit des moutons de belle race ; on les couvroit de peaux pour les garantir contre les ronces, & les injures de l'air, *dulce pellitis ovibus galeſi.* Mais ces riches toiſons étoient-elles miſes en œuvre avec ce *Horatius.*

goût & cette perfection qui en font, pour l'opulence, le principal attrait?

Dans les Cantons à troupeaux de chévres, on faiſoit de leurs poils des cappes épaiſſes, pour mettre à couvert du froid les Soldats & les Matelots. Le ſuif de ces animaux ſervoit à faire des chandelles.

Georgic. libr. 3.

Columella, libr. 22.

On élevoit des Haras dans les grandes prairies, arroſées par les marais Pomptins & Satura.

Horatius, Satyr. libr. 2.

Les ânes étoient plus communs que les chevaux; on s'en ſervoit d'ordinaire pour voiturer dans des outres les ſubſtances liquides, telles que l'huile & le vin. Il eſt fait mention du commerce de ces animaux, dans pluſieurs Comédies de Plaute. On lit dans l'*Aſinaria : Dum Mercator afferat argentum pro aſinis.*

Varro, libr. 2, cap. 6.

Actus 2, Scena 2.

Les Etruſques s'appliquoient aux Ouvrages de Poterie, ſi eſtimés à Rome, & dont M. le Comte de Caylus nous a conſervé les belles formes. Il y avoit à Cumes & à Velleïa des Manufactures en ce genre. « Les différents morceaux qui nous » en reſtent, démontrent que les

Recueil d'Antiquités.

Tibull. libr. 2, Eleg. 6.

» Habitans avoient les différentes » eſpéces de poterie dont nous nous » ſervons aujourd'hui, & qu'ils » avoient trouvé le ſecret de les en- » duire de verre ». Les Diotes, grands vaſes à deux anſes, propres à contenir le vin, venoient du Pays des Sabins (71).

Caylus, Vol. 5, p. 333.

Horatius, libr. 1, Ode 2.

Horace (Satyre première) parle des Cordonniers; on apprêtoit donc les peaux du gros bétail, pour avoir du cuir.

Il y avoit en Italie des Mines de cuivre, *æriſque metalla oſtendit venis.* L'uſage en étoit commun. Nous en trouvons la preuve dans la Comédie du *Pſeudolus*; celui-ci dit à Harpax: « Je penſe que ce ſont tes rapines » qui t'ont mérité le nom que tu » portes, pour avoir volé dans les » maiſons les uſtenſiles de cuivre ». » Ce ſont ces magnifiques vaſes d'or, » dit un Poëte, qui ont banni de nos » Temples les vaſes de terre, dont » Numa ſe ſervoit pour les Sacrifices, » & les vaſes de cuivre qui étoient

Georgic. libr. 2.

Plautus.

Perſius, Satyr. 2.

(71) Voyez, *ad calcem*, la Note (*C*).

» en uſage du temps de Saturne ». Les vaſes de ménage dans une habitation champêtre, grands & petits, étoient de ce métal. « Je ſuis con-

Cato De Re Ruſtica.

» vaincu, dit le Sçavant Antiquaire » déjà cité, que, dans le ſiécle des » Romains, l'uſage du cuivre étoit » général, & qu'il remplaçoit com- » munément le fer ».

Idem.

A Noles on forgeoit des cloux, à Vénafre des pelles, des tuiles, des cordes; à Américe, & dans la Campanie, des paniers & des cabas; à Calles, des capuchons pour les Campagnards, & bien des ſortes d'outils.

Plinius, libr. 34, cap. 12.

Les miroirs faits avec la pierre ſpéculaire, étoient travaillés à Brindes. C'étoit un meuble à l'uſage des femmes. Properce annonce à ſa Maîtreſſe que ſon miroir, un jour, lui mettra ſous les yeux, les ſillons que l'âge & l'excès des paſſions traceront ſur ſon viſage enlaidi, *ab ſpeculo rugas increpitante tibi.*

Ætna Cornel. Severi.

Entre Cumes & Naples, un terrein gras produiſoit du ſouffre, qu'on ramaſſoit pour vendre, *in mercem legitur tomtum.*

Le comeſtible, en fait de fruits, de viandes & ſur-tout de porcs, venoit à Rome, d'Etrurie, de Campanie & du Picénum. *Panciroli Notitia Imper. fol.* 121.

La vente des Eſclaves donnoit aſſez d'activité à la circulation intérieure. Ce Commerce honteux qui dégrade l'Humanité, puiſqu'il aſſimile les hommes aux bêtes, ſe faiſoit par des Marchands voués à ce trafic. Ils achetoient ces hommes infortunés pour les revendre en détail. L'Etat s'en faiſoit un revenu conſidérable. On donnoit au produit de cette vente, le nom d'*aurum Captivum*, *Captiva pecunia*. Les Romains, après la Conquête d'un Pays, ou la Priſe d'une Ville, privoient de la liberté une grande partie des Habitans. T. Live nous apprend que Manlius ayant ſubjugué la Sardaigne, fit paſſer à Rome les Priſonniers pour y être vendus. Les Sardes s'étant ſoulevés en 576, Tib. Sempronius, après un combat ſanglant, mit aux fers ceux qui avoient échappé au carnage; ils furent tranſportés à Rome en ſi grand nombre, qu'on les y achetoit au plus *Libr.* 23, *ad ann.* 537.

bas prix. De là vint le Proverbe, *Sardi venales*, pour exprimer une choſe de la plus mince valeur.

Adagiorum Eraſmi. Verbo *Sardi.*

Cette circulation intérieure, qui parcouroit les divers Cantons de l'Etat, repréſentoit, non les richeſſes, mais uniquement la dépenſe de la Nation, puiſqu'elle ne regardoit que le néceſſaire phyſique des individus. Comme les vrais beſoins ſont toujours bornés, cette circulation n'avoit pas plus d'étendue que ces beſoins; elle ne pouvoit donc déployer toute ſa fécondité. La variété de l'Induſtrie Nationale, eſt pour la Culture le premier des encouragements; ſi cette Induſtrie ne s'étend que ſur peu d'objets, elle laiſſe étouffer dans le ſein de la terre, les germes de ſes productions. Les Romains, ſur-tout, avant l'époque de leurs grandes Conquêtes, vivoient ſobrement, ſimplement, & ſans idée de luxe; les Arts ſe réduiſoient à Manufacturer des étoffes groſſières, à ſemer pour les Indigénes & non pour les Etrangers. On labouroit pour vivre; on s'en faiſoit un moyen de ſubſiſter,

Influence de ce Commerce ſur l'Agriculture.

& non un moyen de s'enrichir. Les Arts, trop circonſcrits dans leur petite ſphère, ne demandoient à la Culture que le moins, ne pouvant en exiger le plus; celle-ci, par une ſuite néceſſaire, devoit s'arrêter, n'étant point excitée par les Arts.

Influence de l'Agriculture ſur ce Commerce.

L'Agriculture reſtoit donc dans une ſorte d'engourdiſſement; & cette inertie devint très-préjudiciable au Commerce de circulation intérieure. En effet c'eſt la terre qui eſt la mère des Arts, & qui les alimente; mais ſi cette mère inféconde ne produiſoit les matières premières qu'en petite quantité & ſans beaucoup de variétés d'eſpéces, les Génies inventeurs ne pouvoient ni établir des Arts nouveaux, ni élever les anciens à un certain dégré de perfection. L'Induſtrie devoit donc être ou bien foible, ou inanimée.

2° Exportation.

L'Exportation eſt pour un Etat la grande ſource des richeſſes. Dès qu'on a du ſuperflu, on gagne à l'échanger contre le néceſſaire. On profite du beſoin des Etrangers pour leſquels ce ſuperflu devient un objet de néceſſité.

Le Peuple qui n'exporte rien, eſt un Peuple d'indigens.

Voyons qu'elle fut l'exportation Romaine. J'interroge les anciens Auteurs, ils gardent le ſilence. T. Live & Denys d'Halicarnaſſe, qui avoient fait une étude profonde des Annaliſtes de la République, n'en parlent pas. Strabon, qui donne aſſez d'étendue aux détails Géographiques, & ſur-tout à la deſcription de l'Italie, nous en apprend bien peu de choſe. Dans ce ſilence général, recueillons quelques légères notions.

Verſion Latine ſans texte, par Dalé-champs, libr. 4, p. 15.

On lit dans *Athenée*, que le vin qui ſe buvoit dans la Gaule Trans-Alpine, y étoit appoité d'Italie ou du Territoire de Marſeille. Comme il n'y avoit que les riches qui en buſſent, & qu'ils en tiroient même du territoire de Marſeille, on doit ſuppoſer que la conſommation qui venoit d'Italie en ce Pays là, ne devoit pas être fort conſidérable.

Strabo, Herodianus, libr. 8, N° IV.

Les Romains, habitués dans la Gaule Trans-Padane, y faiſoient d'abondantes récoltes en vin, qu'ils tranſportoient à Aquilée, Colonie

Romaine : on en faiſoit dans ce Port des cargaiſons pour les Pays ſans vignes, ſitués au-delà de la Mer Adriatique.

Sous le troiſiéme Conſulat de Pompée, c'eſt-à-dire, l'an de Rome 702, ſuivant les *Faſtes Conſulaires* de Glaréan, des Marchands Italiens exportoient de l'huile. Cette denrée étoit commune dans la partie Maritime, qui longeoit la Mer ſupérieure (Golphe de Veniſe) & dont les Ports favoriſoient l'exportation. *Plinius, libr. 15, cap. 1.*

Les bleds, ſuivant Tacite, ſortoient anciennement d'Italie, & le verſement s'en faiſoit dans les Provinces lointaines : *Olim ex Italiæ regionibus longinquas in Provincias commeatus portabant.* J'oſe aſſurer que cet illuſtre Ecrivain s'eſt trompé en cette occaſion. On verra bientôt que la République en faiſoit venir de toutes parts. Comment en eut-elle exporté (72) ? *Annal. libr. 12.*

Il eſt vraiſemblable que le cuivre étoit un objet de Commerce pour le

(72) Voyez, *ad calcem*, la Note (*D*).

dehors, puiſqu'il y en avoit des mines en Italie, & que les Uſtenſiles, & même beaucoup d'Outils, étoient de cette matière. On préféroit toujours le Cuivre au Fer pour faire des crampons, lorſqu'il s'agiſſoit d'attacher deux pierres l'une à l'autre.

M. de Bondaroi, ſur les ruines d'Herculanum.

Ici il ne m'eſt plus poſſible d'étendre le cercle de l'exportation Romaine. L'Hiſtoire nous laiſſe ſans lumières ſur ce fait. Eh ! ſur quoi cette exportation pouvoit-elle encore rouler ? Les Manufactures qui travailloient pour la conſommation Nationale, ne pouvoient donner lieu aux tranſports au dehors. Il auroit fallu, pour remplir le vuide, des Manufactures exportatrices, en faveur des Conſommateurs Etrangers. Avoit-on de ces Fabriques qui puſſent fournir des productions artificielles pour la conſommation extérieure ? De ces Fabriques diſtinguées, dans leſquelles on ſçût confondre l'Art avec les matières pour les embellir ; ce qui ſe préſente de plus remarquable en ce genre, c'eſt la fauſſe Pourpre d'Aquinum, que des gens

Horatius, libr. 2, Epiſt. 9.

ſans diſcernement & ſans goût, prenoient pour la ſuperbe Pourpre de Phénicie.

On faiſoit à Padoue des couvertures de lit, & des groſſes étoffes velues des deux côtés. Dans des Fabriques obſcures, dont on ignore le nom, on employoit les laines groſſières du Pays des Liguriens, leſquelles ſervoient à l'habillement de la plus grande partie de l'Italie ; elles n'étoient donc pas deſtinées à l'exportation. *Strabo, libr. 5.* *Ibidem.*

Cultivoit-on avec ſoin le lin & le chanvre, ces plantes auxquelles nous devons le linge & les voiles de Navires, branches de Commerce d'un ſi grand produit ? Nous ſçavons que les chemiſes de toile ne furent en uſage que bien tard (73). Le *ſubucula* pour les hommes & l'*induſium* pour les femmes étoient de laine. Les tables étoient ſans nappes (74), quoiqu'on *Ovidius.*

(73) Je ne ſçais, ſi on trouve l'uſage du lin pour les hommes, avant Alexandre Sévère. *Montfaucon : Antiquités Romaines.*

(74) Acernam . . gauſape purpureo menſam pertерſit. *Horat. Libr. 2, Satyr. 9.*

eut des ſerviettes, que chacun apportoit de chez ſoi, quand on étoit invité.

La fabrication des Voiles, ſi néceſſaire à la Navigation, étoit ignorée, ou négligée. Le préjugé de Pline le Naturaliſte, à ce ſujet, eſt inconcevable. « Quelle audace, dit-il, & » quel eſprit de cupidité ont pu in- » ſpirer aux hommes de ſemer une » plante que la main de l'Ouvrier » prépare à recevoir les vents & les » tempêtes. *Audax vita, ſcelerum plena, aliquid ſeri ut ventos procellaſque recipiat* ». Comment Pline ne voyoit-il pas qu'une Puiſſance Maritime, telle que la République, ne pouvant ſe paſſer de Flottes, il étoit important pour elle de tirer de ſon crû, une production néceſſaire à l'appareil de ſes Armements. Cette vérité ſortoit de la nature de la choſe. Il n'y avoit donc point d'exportation pour les toiles, puiſqu'on cultivoit ſi peu le chanvre & le lin.

Plinius, libr. 19, Proemium.

Conſcriptaque vino
Menſa, nec in digitis littera nulla fuit.
Ovid. Amorum, Libr. 2, Eleg. 5.

Les

Les Romains ignoroient encore le riche Commerce qui force les mers à donner les Poiſſons en tribut à l'Induſtrie humaine. Ils ne connoiſſoient pas la méthode de préſerver de la corruption ces ſubſtances animales, avec un ſel conſervateur, & d'en faire par ce moyen une nourriture de garde & tranſportable par-tout. Cependant la Méditerranée leur offroit la matière d'une ſalaiſon abondante; telle étoit le Thon, la Sardine, l'Anchois, le Mugil ou Muge, Poiſſons qu'on ſale de nos jours, ou que l'on confit avec de l'huile & de certains ingrédients.

Influence de ce Commerce ſur l'Agriculture.

L'Agriculture ſeule n'étend pas l'Agriculture; elle doit être excitée par les conſommations au dehors; & c'eſt à ce genre de Commerce à opérer cet effet avantageux. Les Romains étoient preſque ſans Fabriques d'exportation; ce manque d'Induſtrie devoit eſſentiellement nuire aux productions du ſol. Qu'auroit-t-on fait de ces productions? Elles ſeroient reſtées brutes, informes, & en pure perte pour l'Agricole. Celui-ci com-

bine ſon travail avec le profit qu'il doit en tirer. Le Cultivateur Romain, qui voyoit que des peines infructueuſes étoient le réſultat de cette combinaiſon, ſe courboit négligemment vers la terre, & condamnoit preſque ſes Champs à la ſtérilité. Dès-lors moins de régénérations annuelles de ces plantes que l'Art métamorphoſe en toiles; peu de ſoins pour ces troupeaux de Campanie & de Modène, dont les fines toiſons auroient pu recevoir ce tiſſu & cet apprêt brillant, lequel ajoute à la beauté de la matière, & dont les Etrangers ſe ſeroient pourvus.

Influence de l'Agriculture ſur ce Commerce.

D'un autre côté, l'Agriculture languiſſante privoit les Ouvriers des reſſources du Commerce. Quand les Laboratoires de la Nature ſont oiſifs, les Atteliers des Arts ſont nuls. Comment fourniroient-ils à l'exportation, ſi le ſol leur en refuſe la matière.

3° Importation.

L'Importation améne dans un Pays l'abondance des autres Contrées. Ce Commerce eſt extrêmement avantageux, pourvu qu'il ſe faſſe par l'échange du ſuperflu National. Mais il

devient ruineux pour un Etat qui n'exporte rien, ou dont l'exportation ne peut être l'équivalent des choſes importées.

Quelle affluence de Denrées & de Marchandiſes tranſportées à Rome, & dans le reſte de l'Italie, par les Nationaux & par les Etrangers!

1° Les grains, dont les chargemens continuels ſe faiſoient dans les Iſles de Sardaigne & de Sicile, dans la Bétique, en Egypte & en Afrique; c'étoit de cette dernière Contrée qu'on tiroit encore les Bêtes fauves, qu'on faiſoit combattre les unes contre les autres, ou contre les Gladiateurs. *Horatius, libr. 3, Ode 3, libr. 2, Ode 4. T. Livius, libr. 2. Plin. in Panegyr. Trajani. Varro, libr. 1, cap. 41. Libr. 3, cap. 13.*

2° L'Eſpagne, ſi féconde en productions (75) de diverſes eſpéces, fourniſſoit du vin, du miel, de l'huile, du vermillon, du plomb, de l'acier, des toiles de Sétube, du *Garum*, eſpéce de ſaumure compoſée avec les inteſtins du *Garus*, maquereau. *Juſtinus.*

(75) Adeo ut non ipſis tantùm incolis, verùm etiam Italiæ urbique Romanæ cunctarum rerum abundantiam ſuppetat. *Juſtinus*, *Libr.* 44, *Cap.* 1. & 3.

3° Le fer venoit de l'Isle de Lipare. Le Poëte Callimaque suppose que Diane alla chercher dans cette Isle les Cyclopes occupés à forger une masse ardente sur l'enclume de Vulcain.

Hymne 5° Traduct. de M. du Theil.

4° Il venoit de la Gaule des laines, des habillements tout faits, des draps serrés, épais & bons contre le froid & la pluie, des chiens pour courir le liévre, des chevaux de bât & des chevaux de main, des viandes salées en très-grande quantité, des fromages de Nîmes & des cuirs. On rapporte à ce sujet qu'un Bâtiment Gaulois, chargé de cette marchandise, ayant fait naufrage à l'embouchure du Tibre, *Ostia Tiberina*, un Poisson d'une énorme grandeur (Orca) attiré par l'odeur des cuirs, s'en nourrit pendant quelques jours, mais que les flots l'ayant poussé sur la vase, il y échoua & fut tué.

Strabo, libr. 4. Ovidius, libr. 3. Métamorp. Horat. lib. 2, Ode 4. Columella. Plautus, Aulularia, Actus 3, Scena 5. Hist. Natur. Veterum. Petropoli, 1767, p. 41.

5° On tiroit de Tyr les beaux draps de pourpre (76). L'habille-

Tibullus. Ovidius.

(76) Sive erit in Tyriis, Tyrios laudabis amictus. *Ovid. de Arte Amat. Libr. 2.*

Illa gerat vestes tenues quas fœmina Coa Texuit. *Tibull. Libr. 2, Eleg. 4. & 6.*

ment des femmes riches étoit d'une étoffe légère de l'Isle de Cô, dans la Mer Egée.

6° Les vases Murrhins, espéce (77) de porcelaine extrêmement belle, se fabriquoient chez les Parthes. La vaisselle de la Ville de Rhosus, poterie estimée, sur laquelle étoient gravées des feuilles de fougère, *Rhosiaca vasa mandavi ... in felicatis lancibus & splendidissimis canistris.* Il en venoit encore de l'Isle de Samos; mais elle étoit fort commune. Un riche Avare, dont il est fait mention dans la Comédie des *Captifs*, s'en servoit pour les Sacrifices qu'il faisoit à son Génie, de peur que sa Divinité ne lui escamotât un vase de prix : *Ne ipse Genius surripiat.*

Propert.

Cicero ad Attic. libr. 6, Epist. 1.

Plautus, Capt vi. Actus 2, Scena 2.

7° Les toiles de lin de Peluse en Egypte, & celles de Malthe, dont il se faisoit un grand Commerce.

Fabula Phædri. Diodorus Sicil. libr. 5

8° On tiroit de la Sicile, outre d'immenses provisions de grains, des troupeaux, des peaux, des fruits & beaucoup d'autres denrées.

Strabo, libr. 5.

(77) Murrheaque in Parthis pocula cocta focis. *Propert.*

9° Le safran étoit apporté de Phrygie ; l'yvoire, des Indes ; l'encens, d'Arabie ; du vin, des Isles de Chio & de Lesbos, *& vina Chia & Lesbia metire nobis* ; de la résine & de la cire, de l'Isle de Corse & du Pays des Cérétans (la Cerdaigne) ; le beau marbre, de Paros, & d'excellent bois de construction, de la Bithinie.

Georgic. libr. 1.

Horatius, libr. 2, Ode 14.

Columella, libr. 3.

Georgic. libr. 3.

10° On apportoit du Royaume de Pont des peaux de castor, de l'ébéne, de l'encens, des étoupes ; & de Milet, Ville d'Ionie, de beaux draps. Les Grecs débarquoient à Rome de grands paniers de fruits secs.

Sanadon, sur l'Ode 6, du liv. 3, d'Horace.

Juvenal, libr. 1, Satyr. 3.

11° La Mercerie Etrangère venoit de plusieurs endroits. On vendoit à Rome des lanternes de Carthage. Cuclion, dans l'*Aulularia* de Plaute, parle d'un repas que l'Avare Mégadore devoit donner, un jour de Nôces. « Il nous destine, dit Cu-
» clion, un agneau éthique, & dont
» les flancs sont aussi transparents
» qu'une lanterne de Carthage ; *ita is*
» *perlucet quasi laterna Punica* ».

Plautus, Alularia, Actus 2, Scena 6.

Les Dames Romaines, dont la

tête (78) commençoit à se dégarnir, ou à grisonner, achetoient des tours de cheveux apportés de la Germanie & de la Belgique, & une certaine composition ou essence pour peindre les cheveux, du fard composé de la terre de Chio & de Sélinonte, pour blanchir la peau, & les excréments du Crocodile terrestre (*Cordylus*), lesquels rendoient le teint éclatant & uni (79). *Ovidius.* *Martial.*

120 Enfin on débitoit de l'ellébore d'Asie, de l'huile ou essence de Nard, plante des Indes, & dont l'odeur étoit si agréable; de menus Ouvrages de Bythinie, en fer, en acier, en or & en argent, que les Asiatiques travailloient avec une propreté recherchée. *Horatius, libr. 1, Satyr 5, libr. 1, Ode 10. libr. 4, Ode 11.* *Notes de Sanadon sur Horace.*

---

(78) Nunc tibi captivos mittet Germania crines.
Ovid. Amorum, Libr. 1.
Emptâ merce.. & melior vero quæritur arte color.
Idem, Libr. 3.
& mutat latias spuma batava comas.
Martial. Libr. 8, Epigr. 33.

(79) Colorque..... stercore fucatus Crocodili.
Horat. Libr. 5, Ode 12. Voyez les Notes de Dacier sur ce sujet.

Le détail dans lequel je ſuis entré, ne doit pas être regardé comme une ennuyeuſe nomenclature des objets qui n'intéreſſent qu'un Négociant; j'ai cru ce détail indiſpenſable. Il s'agiſſoit de donner une idée exacte du Commerce de l'importation ancienne. On ne peut connoître parfaitement un tout que par le développement de ſes parties; & c'eſt de ce point là qu'il falloit partir, pour trouver la cauſe de l'influence réciproque entre l'Importation & l'Agriculture chez les Romains.

Si l'on met en parallele l'importation Etrangère dans les Ports d'Italie & l'exportation Romaine, on eſt frappé du ſpectacle impoſant que celle là préſente par la grande variété des objets importés, tandis que celle-ci ne pouvoit maintenir par ſes échanges la balance égale. Les Romains ne pouvoient payer les marchandiſes du dehors qu'en marchandiſes de leur crû, ou en eſpéces. Leurs Manufactures, comme nous l'avons déjà obſervé, n'étoient preſque toutes que pour les conſommations du de-

dans, encore n'étoient-elles pas ſuffiſantes ; ils n'avoient pas même la maſſe de ſubſiſtances pour vivre, ſans avoir recours au dehors. L'Italie, ſelon Tacite, ne pouvoit ſe paſſer des reſſources étrangères (80). Cet inconvénient n'étoit pas nouveau, il étoit bien antérieur au ſiécle de Tacite. Il falloit donc acheter & payer en argent, ſoit à Rome, ſoit dans les Pays lointains, où les Nationaux alloient trafiquer. Quelle étoit la ſuite de ces opérations Mercantilles ? Non-ſeulement la maſſe des richeſſes de l'Etat n'en recevoit aucun accroiſſement ; mais l'Etat ſe ruinoit par le verſement de l'argent en des mains étrangères. Le numéraire diminuoit à chaque Traité entre le Marchand Romain & le Négociant Forain. Les eſpéces, ce ſigne repréſentatif de la valeur des choſes, s'échappoient par une infinité de canaux, pour s'engloutir dans l'abyme creuſé par une importation, qu'on

(80) Italia externæ opis indiget. Vita Populi Romani per incerta maris & tempeſtatum volvitur. *Tacitus ; Annal, Libr.* 3. *N°* 54.

ne pouvoit balancer avec un équivalent d'échanges en marchandiſes indigénes. La preuve de cette rareté d'argent, eſt établie ſur le prix du comeſtible, qui ſe trouvoit réduit aſſez ſouvent à la plus mince valeur. Lorſque le Conſul Métellus, vainqueur des Carthaginois en Sicile, reçut les honneurs du Triomphe, on avoit pour un as (81), le Conge de vin. Dix livres d'huile ne coutoient pas plus; même prix pour trente livres de figues ſéches, ou pour douze livres de viande. L'Edile Manlius Marcius, & Trébius après lui, taxèrent à un as, le *modius* de froment.

Plinius, libr. 18, *cap.* 3.

Influence de ce Commerce ſur l'Agriculture.

Le prix des denrées du Pays, affoibli par la rareté de l'argent & par l'abondance des denrées Exotiques, privoit le Cultivateur du gain qu'il pouvoit ſe promettre de ſon travail. Dès-lors il renonçoit à un ſuperflu

(81) L'As revient à dix deniers de notre monnoie... Le Conge étoit la huitième partie de l'Amphore, laquelle avoit un pied cube en tous ſens, & contenoit le poids de 80 livres de liquide, de ſorte que le Conge devoit contenir le poids de dix livres. *Diſſert. de M. Dupuy, Secrét. Perpét. de l'Acad. des Inſcript. & B. L. Vol.* 27, *Recueil de la même Académie.*

ſans valeur. Son terrein, quelque fertile qu'il fût, lui auroit nui par ſa propre fécondité. Plus la denrée ſe ſoutient, plus elle eſt cultivée, & plus on la multiplie. L'Agricole la néglige à meſure qu'elle s'avilit : *Agricolam annonæ caritas erigit.* *Seneca de Beneficiis.*

Les grains, les laines, les peaux, le chanvre & le lin, ſi néceſſaires à la Société, ſe trouvoient en concurrence avec les mêmes objets importés ; concurrence qui partageoit les bénéfices & les mettoit au rabais, ſur-tout pour les Nationaux. Il en réſultoit donc une perte réelle pour ces Agricoles, toujours dans l'incertitude de ſe ruiner ou de ne pas faire un profit honnête; tout les diſpenſoit des ſoins néceſſaires à l'amélioration de leurs fonds.

Influence de l'Agriculture ſur ce Commerce.

L'Agriculture Romaine, dans l'état où nous la repréſentons, eut, au grand préjudice de l'Etat, la plus heureuſe influence ſur l'importation qui venoit du dehors ; & d'abord elle étoit inſuffiſante aux premières néceſſités, puiſque l'approviſionnement des grains venoit d'Outre-Mer ; elle

ne donnoit pas même aux Arts de quoi s'exercer pour remplir les besoins secondaires. Elle laissoit par là verser sur l'Italie toutes les productions de l'Univers. Le Cultivateur découragé, favorisoit par son inaction, la Culture Etrangère qui venoit remplacer la Culture Nationale par la surabondance de ses ventes; il abandonnoit aux autres Nations le soin de semer & d'entretenir leurs Fabriques, pour les besoins de la République; il donnoit ainsi au Commerce Etranger tout le ressort qui portoit au plus haut dégré ses ventes & ses bénéfices. Ainsi l'influence d'une Agriculture languissante, sur l'importation, quoiqu'influence passive, produisoit un effet bien réel en faveur de cette même importation. Les Romains, jusqu'au siécle de Jules César, ne sçurent ni animer l'Agriculture par le Commerce, ni soutenir le Commerce par l'Agriculture.

Littus sterili versamus aratro.
Juvenal. Libr. 3. Satyr. 7.

NOTES.

M. CAPMARTIN s'appuye sur un passage de Denys d'Halicarnasse, qui dit, page 57 de l'Edition que j'ai déjà indiquée, qu'un Roi d'Albe, nommé *Alladius*, dont le Palais étoit sur les bords du Lac Albain, périt sous les ruines de ce Palais renversé par une inondation furieuse. D'où l'Auteur moderne conclut que l'Ouvrage dont il est question, n'étoit pas de ce temps-là. Mais s'ensuit-il que les Romains n'ayent pas fait cet Ouvrage, dans l'intervalle des siécles qui se sont passés depuis la Fondation de Rome, jusqu'au Régne des Empereurs ? L'attention des premiers Rois de Rome se porta principalement sur les travaux rustiques. Peut-on croire qu'ils eussent abandonné aux ravages des eaux des terres très-fertiles, & qu'on eût laissé inutiles les bras des Colons qui habitoient le Pays des Albains. Note (*A*), pour la page 29.

Il y a plus ; T. Live éclaircit ce fait, (*Décade* 1e, *Livre* 5e). Après la déroute des Gaulois, qui avoient ravagé la Ville de Rome, les Tribuns Militaires ayant demandé qu'on transportât à Rome la moitié des Citoyens, Furius Camillus, Dictateur, convaincu que l'exécution de ce projet seroit la ruine de l'Etat par la séparation de ses forces, harangua le Peuple dans la vue

d'écarter ce projet ; il eſt fait mention dans ſon Diſcours, des travaux exécutés pour l'écoulement du Lac d'Albe. Donc cet Ouvrage fut bien antérieur au ſiécle des Empereurs. *Veïens Bellum per quot annos, quanto labore geſtum, nec ante cœpit fieri quàm monitu Deorum, aqua à Lacu Albino emiſſa eſt.* Les Dieux, *monitu Deorum*, inſpirèrent aux Romains l'idée de pratiquer cet Emiſſaire, pour mettre le Pays à couvert des inondations.

Note (*B*), pour la page 57.

UN Auteur moderne, qui vient de donner au Public un Poëme Didactique ſur l'Agriculture, aſſure dans ſa *Préface*, *pag. xlvij*, que les Romains ne connoiſſoient pas les Jardins d'Ornement, & qu'il paroît que Virgile ſe propoſoit ſimplement d'écrire ſur les Jardins Potagers.

1° Il eſt bien certain que dans les premiers âges de la République, tout étoit dans les Campagnes, vraiment champêtre & ruſtique. On ne s'occupoit que de la Culture utile. Mais, les richeſſes ayant appellé les plaiſirs, on vit alors régner le goût des amuſements, & un eſprit de recherches en fait de frivolités & de ſenſations agréables ; & quels objets pouvoient en procurer d'avantage que les Jardins d'Ornement ? Des hommes à richeſſes immenſes & qui les prodiguoient pour l'embelliſſement de

leurs Maiſons de Campagne, n'auroient pas eu l'idée d'embellir leur terrein, & de donner à cette ſuperficie une forme gracieuſe ? Prouvons que leur amour pour le plaiſir ne s'eſt pas refuſé cette ſatisfaction.

2° Un Jardin d'Ornement eſt un grand eſpace ſur lequel les arbres, ces belles productions de la Nature, & les fleurs qui en ſont le charme & la beauté, s'étalent avec pompe. Cicéron fait mention des Jardiniers Décorateurs, *Topiarii*. Vitruve parle de *Topiarium opus*. « C'étoit, dit Perrault ſon » ſçavant Traducteur, une repréſentation » qui ſe faiſoit avec du buis, du cyprès, » de l'if, & d'autres arbriſſeaux, taillés de » pluſieurs ſortes de figures ». C'étoient des allées & des contre-allées plantées ſelon les alignements de l'Art ; telle étoit la belle Maiſon de Plaiſance de Lucullus, & dont Tibère devint poſſeſſeur : *Perambulante læta domino viridaria . . . indè notis flexibus decurrit alium in xiſtum.* Peut-on douter que les Jardins de Lucullus, le plus magnifique, le plus ſenſuel des Romains, ne fuſſent des Jardins d'Ornement?

Cicero Epiſt. ad Q. Fratrem.
Vitruvius.
Perrault.
Phœdrus, libr. 2, Fab. 5.

Pline le jeune, dans la deſcription d'une de ſes Maiſons de Campagne, nous la repréſente comme un lieu que l'Art avoit fort embelli : *Ante porticum xiſtus conciſus in plurimas ſpecies, diſtinctuſque buxo.* M. de Saci traduit : « Au-devant de la Galerie, on » voit un Parterre dont les différentes figures

Plinius. Libr. 3, Epiſt. 6.
De Saci.

» ſont tracées avec du buis » : *Demiſſus indè pronuſque pulvinus cui beſtiarum effigies invicem adverſas buxus inſcripſit.* Voilà un gazon élevé, autour duquel le buis repréſente pluſieurs figures d'animaux. *Achanthus in plano mollis ac planè liquidus.* Ce devoit être un boulingrin, dont l'herbe étoit ſi fine & ſi courte qu'on ne la ſentoit preſque pas en marchant.

Martialis, libr. 3, Epigramm. 57.

4° Martial n'oublie pas, en parlant des Maiſons de Campagne, les allées de myrthe, de plantane, des bordures de buis tondu.

Montfaucon, Vol. 3, Partie 2, p. 135.

Dans les *Antiquités de D. de Montfaucon*, on voit gravées des Enceintes de treillis, des Berceaux de verdure, & des Fontaines décorées.

5° Nous trouvons encore des Parterres proprement dits, c'eſt-à-dire des aires circonſcrits par du buis taillé court, *buxetum*, & dont le milieu étoit couvert de fleurs qui faiſoient un enſemble riant; enſemble bien marqué dans une Ode d'Horace; *tùm violaria, & myrthus & omnis copia narium, ſpargent olivetis odorem fertilibus domino priori*; l'*omnis copia narium* ne peut s'entendre que d'un Parterre ou aſſemblage de fleurs réunies en un même lieu.

Horatius, libr. 3, Ode 16.

Plinius, libr. 14, Proemium.

6° L'obſervation de Pline au ſujet de Virgile, ne paroît pas exacte : *nec deterrebit quarumdam rerum humilitas; quamquàm videmus Virgilium præcellentiſſimum vatem eâ de causâ hortorum dotes fugiſſe.* J'adopte volon-

tiers

tiers la Remarque du P. Catrou. « Pline nous » assure que Virgile n'a pas traité des Jardins, » parce que la matière lui paroissoit trop » mince. Sans doute il auroit trouvé le moyen » de la relever & de l'embellir. C'est qu'il » aspiroit dès-lors à la composition de son » Enéïde ». Le P. Rapin ne veut pas accorder aux Anciens des Jardins d'Ornement: *Libr* 14, *Proemium.* *Georgic. Libr.* 4.

Floribus ille decor post hac quæsitus & hortis.
Quem tamen Ausonii Cultores, quemque Pelasgi
Nescivere, suos nullâ qui lege per hortos,
Plantabant flores, nec eas componere nôrant
Areolis, tonsâque vias discernere buxo.
Libr. 1, *p.* 33, *Edit.* 1723.

Il cite plusieurs passages d'Auteurs, dans lesquels il n'est nullement question de fleurs. Mais Horace n'en parle-t-il pas (*& omnis copia narium*) ? Virgile n'en parle-t-il point?

Forsitan & pingues hortos quæ cura colendi
Ornavit, canerem, biferique rosaria Pæsti. *Georgic. Libr.* 4.

Caton vouloit qu'on n'oubliât pas dans les Jardins la matière des couronnes, c'est-à-dire les fleurs : *Cato jussit in hortis seri coronamenta.* (*Plin. Libr.* 21, *Cap.* 1.)

Nous voyons dans les Jardins des Anciens, des allées d'arbres, des bosquets, des berceaux de verdure, des lits de gazon, des boulingrins, des quarrés circonscrits avec du buis tondu, des palissades dans les entrecollements, ou espaces entre les colonnes : *Convestivit hederâ quâ basim, quâ intercolumnia ambulationis*, des jets-d'eau, *aquas salientes*, *Cic. ad Q. Fratrem. Ibid.*

des nappes d'eau, de grandes piéces d'eau. Tout cela, diſpoſé avec ſoin, n'ornoit-il pas un Jardin ? Quand même il n'y eût pas eu de fleurs, ces lieux auroient-ils été ſans agrément ? Les fleurs ſont-elles la ſeule beauté des Jardins ?

Note (C), de la p. 87. L'AUTEUR, qui vient d'enrichir la République des Lettres d'une bonne Traduction des Auteurs *De Re Ruſticâ*, prétend dans une Note, au ſujet des vaſes de terre propres à conſerver le vin, que les vaſes de bois, ou futailles, n'étoient pas connus des Romains. Je ſçais que l'uſage général chez les Romains étoit de conſerver cette liqueur dans des vaſes de terre. Horace, ſans citer ici d'autres Auteurs, nous en fournit bien des exemples. Mais il ne ſuit pas de là que les Romains n'ayent connu en aucun temps, les futailles formées de douelles de bois & liées avec des cercles.

Libr. 5. Nous voyons dans Strabon (*Deſcription de l'Italie*), qu'on tranſportoit du vin dans des vaſes de bois ſur le Natiſon, Rivière près de la Ville d'Aquilée, Colonie Romaine.

Ibid. Les Romains habitués dans la Gaule Cis-Alpine, fertile en vin, le conſervoient dans de grandes tonnes de bois. Pline vient à l'appui du témoignage de l'ancien Géographe : *Magna ex collecto jam vino differentia in cella. Circa Alpes ligneis vaſis condunt circuliſ-*

Libr. 14, *cap.* 21.

que cingunt. Les Romains, ſur-tout après l'invaſion de la Gaule Cis-Alpine, ne purent ignorer cette manière de ſerrer le vin.

Dans les *Antiquités de D. Montfaucon*, on voit un bateau chargé de vaiſſeaux remplis, de la même forme exactement que nos barriques. On y diſtingue les cercles & les douelles. L'Auteur ajoute : *De ſequenti navicula quam duo milites doliis ligneis onerant, vino, ut videtur, plenis.* *Vol.* 4, *p.* 217. *Planche* 35.

L'AUTORITÉ de Tacite ſemble contredire ce que nous avons établi. Mais un ſimple argument, tiré d'un ſentiment contraire, ne détruit pas des témoignages authentiques. D'ailleurs on a reproché à l'illuſtre Ecrivain, quelques erreurs en fait d'Hiſtoire. Il eſt bien probable qu'il s'eſt trompé en cette occaſion. Note (*D*), de la p. 93.

1° Aucun des Auteurs qui ont vécu du temps de la République, n'a fait mention de cette Exportation de grains, d'Italie dans les Pays Etrangers. Ils parlent preſque tous de l'importation de cette denrée en Italie, & jamais de l'exportation. Pline le Naturaliſte, qui vivoit ſous le Régne de Veſpaſien, dit bien qu'il fut un temps auquel l'Italie ſe ſuffiſoit à elle-même pour les ſubſiſtances de première néceſſité ; mais il ne va pas plus loin.

2° Nous lisons dans l'*Abrégé de Florus*, que la République étoit sans Territoire, *quippe cui Patrii soli gleba nulla, sed statìm hostile Pomœrium.* Ceci est certainement une exagération, puisque Romulus, ses Successeurs & même les Consuls avoient donné aux Citoyens des terres à cultiver; mais, pour réduire à leur juste valeur les expressions de l'Abbréviateur, restreignons-les à ce que dit Eutrope : *Cum adhuc Roma vix usque ad decimum quintum milliarium possideret.* (*Libr. I. N°* 8). *Iter trium horarum*, ajoute le moderne Editeur. (*Lugd. Bat* 1762, *in*-8°). Comment dans un si petit espace de terrein, où il y avoit du bois, pouvoit-on semer pour les Nationaux & pour les Etrangers lointains, *in longinquas Provincias.*

Ad ann. 245.

3° Les Romains furent presque toujours en guerre, puisque le Temple de Janus ne fut fermé que trois fois dans l'espace de 700 ans. *Ausus tandem Cæsar Augustus, DCC, ab urbe conditâ, anno, Janum geminum claudere, bis ante seculum sub Numa Rege & victâ primùm Carthagine.* Après cette première Guerre Punique (*ad ann.* 243) le Temple de Janus fut ouvert presque aussi-tôt qu'il eut été fermé : *Peracto Punico Bello secuta est brevis sanè requies . . sed statìm porta Jani sine mora patuit.* Cette guerre avoit duré 24 ans. Celle contre les Samnites, vers l'an 420, ne finit qu'après 22 ans. Les Romains & les

Florus, libr. 3.

Idem libr. 2.

Carthaginois ayant repris les armes, il se livra plusieurs Batailles Navales, dans lesquelles les premiers perdirent un grand nombre de Vaisseaux, & jusqu'à cent mille Hommes. Ce ne fut alors qu'une continuité de guerres sanglantes, jusqu'aux jours qui virent Auguste s'élever un Trône sur les débris de la Liberté Romaine. Pouvoit-on concilier les opérations d'un Commerce extérieur avec le tumulte des Armes, & les ravages des Etats au Midi, au Couchant, à l'Orient?

Diodor. Sicil. libr. 23.

4° Ce n'eût pas été chez les Ennemis que les Romains auroient fait des Importations. Et quelles Importations encore? des matières de première nécessité; mais l'Histoire nous apprend que les matières venoient à Rome, de l'Etranger & des Pays où elles étoient communes. Un transport de ces denrées dans la Gaule, n'eût pas été lucratif pour les Romains. Strabon nous dit que cette vaste Contrée étoit très-fertile en froment & en autres subsistances.

Strabo, libr. 4.

5° Une Importation en Espagne n'eût pas été plus utile, puisque les Peuples de ce Pays fécond, faisoient dans le même genre un trafic d'Exportation très-considérable chez les Romains même. On ne supposera pas que cette Importation Romaine se fît en Egypte, en Sicile, en Sardaigne, en Afrique, Pays qui étoient d'immenses gre-

Idem. Justinus.

niers. Qu'elle devoit donc être la marche de ces tranſports de grains dont parle Tacite, *in Provincias longinquas*, & quel en eût été le but ?

Littus ſterili verſamus aratro.
Juvenal. Libr. 3, *Satyr.* 7.

FIN.

APPROBATION

DU CENSEUR ROYAL.

J'AI LU, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit ayant pour titre: *Etat de l'Agriculture chez les Romains*, & je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impreſſion : Paris, ce 30 Mai 1776.

Signé, AMEILHON.

PERMISSION DU SCEAU.

LOUIS, par la grâce de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le ſieur LOTTIN *l'aîné*, Libraire & l'un de nos Imprimeurs, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre : *Etat de l'Agriculture chez les Romains*, &c. s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de *trois années* conſécutives, à compter du jour de la date des Preſentes. FAISONS défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelques qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangère dans aucun lieu de Notre obéiſſance : A LA CHARGE que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'Impreſſion du-

dit Ouvrage ſera faite dans Notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres ; q l'Impétrant ſe conformera en tout aux Régle de la Librairie, & notamment à celui du 10 1725, à peine de déchéance de la préſent miſſion ; qu'avant de l'expoſer en vente, le M qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dud vrage, ſera remis dans le même état où l'A bation y aura été donnée, ès mains de Not cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de le Sieur HUE DE MIROMÉNIL ; qu'il en ſera e remis deux Exemplaires dans Notre Bibliothéque blique, un dans celle de Notre Château du Louvr un dans celle de Notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & u dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMENIL ; le tout à peine de nullité des Préſentes : DU CONTENU deſquelles Vous MANDONS & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS qu'à la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. COMMANDONS au premier Notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & non-obſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : Car tel eſt Notre plaiſir : DONNÉ à Paris le *dix-ſeptiéme* jour du mois de *Juillet* ; l'an *mil ſept-cent ſoixante-ſeize*, & de Notre Régne le troiſiéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé, LEBÉGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 691, fol. 183, *conformément au Réglement de* 1723 : *A Paris ce* 20 *Juillet* 1776.

Signé, LAMBERT, *Adjoint.*
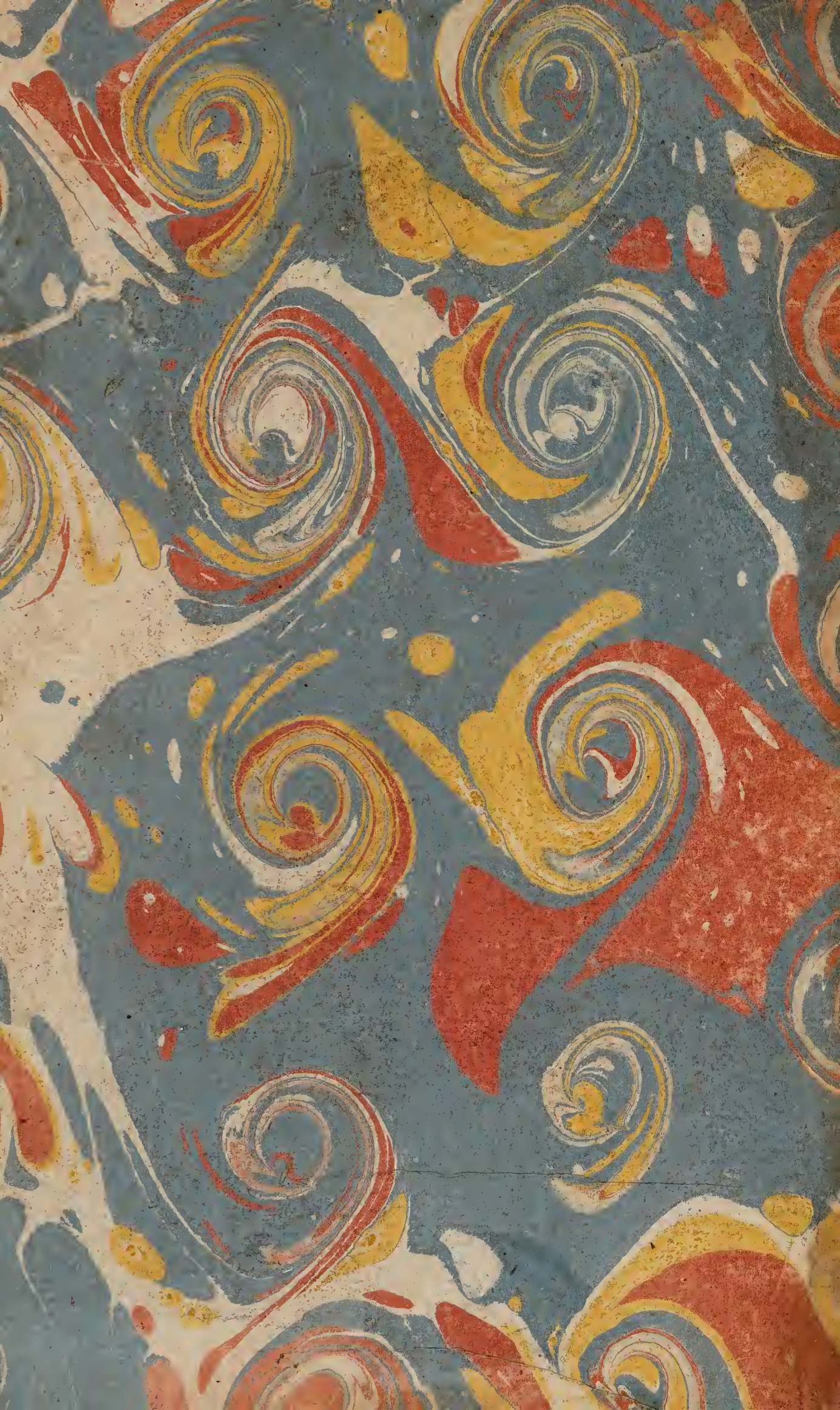
De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné, 1777.